

RAPPORT D'ACTIVITE

2015

J'agis, on y gagne



SEVADEC

**Je réduis
on y
GAGNE!**

**Je trie on y
GAGNE!**



*Quinze années d'efficacité territoriale en faveur d'une gestion maîtrisée des coûts,
pour répondre aux besoins de la législation et d'une population écocitoyenne.*

En qualité de Président du **S.E.V.A.D.E.C.** (Syndicat d'Élimination et de **VA**lorisation des **DE**chets du **CA**laisis), je me réjouis de la bonne marche de notre structure, **créée le 02 juin 2000**, et qui regroupe la Communauté d'Agglomération du Calaisis, la C.C.R.A. (Communauté de Communes de la région d'Audruicq), ainsi que le S.M.I.R.T.O.M. (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères du Calaisis).

Ce choix judicieux amena, 15 ans après sa naissance, notre établissement public intercommunal spécialisé dans le traitement des déchets ménagers à consolider sa **prééminence en qualité d'acteur local et au delà-même de nos frontières**, par la mise en fonctionnement d'équipements performants et d'un savoir-faire.

Les **bons résultats** enregistrés par le **S.E.V.A.D.E.C.** en 2015 sont à mettre **au crédit d'une population écocitoyenne** concernée, **d'élus visionnaires** et pragmatiques, ainsi qu'à celui de **nos différents partenaires publics et privés**.

Plus qu'une **réussite technique**, il s'agit également d'une **aventure humaine** qui, aujourd'hui, après quelques doutes et quelques moments de réflexion, résonne comme une **réussite sociale**, avec la **création d'emplois permanents et de postes qualifiés** occupés par des **agents motivés** car concernés et plus que jamais prêts à mettre en avant leur savoir-faire.

Vous le constaterez, à travers ce rapport d'activité concernant l'année 2015, **le S.E.V.A.D.E.C.**, par ses équipements performants, **sa culture d'entreprise de service public, se basant sur une politique environnementale audacieuse et toujours performante**, fort d'une solide expérience de 15 années dans la gestion des déchets, **oeuvre chaque jour à l'amélioration de notre cadre de vie**.



Plus qu'une réussite technique, il s'agit également d'une aventure humaine qui, aujourd'hui, après quelques doutes et quelques moments de réflexion, résonne comme une réussite sociale, avec la création d'emplois permanents, de postes qualifiés...

Environnementalement vôtre.

Guy ALLEMAND
Président du SEVADEC

TABLE DES MATIERES

MOT DU PRESIDENT

PRESENTATION GENERALE	p.11
LE CENTRE DE TRI	p.27
LE RESEAU DE DECHETERIES	p.41
L'UNITE DE BIOMETHANISATION	p.55
LE CENTRE DE TRANSFERT	p.77
LES FINANCES	p.85
LA COMMUNICATION	p.91
LA COLLECTE DES HUILES	p.102
LE C.V.O.M.R. : UNE SOLUTION NOUVELLE PERMETTANT DE PRESERVER NOTRE AVENIR	p. 104
LEXIQUE	p. 106

PRESENTATION GENERALE



CREATION DU SEVADEC

Le **S.E.V.A.D.E.C.** (Syndicat d'Elimination et de VAlorisation des DEchets du Calaisis) a été créé par Arrêté Préfectoral en date du 2 juin 2000. Il est constitué de 3 structures de coopération intercommunale :



Cap Calaisis Terre d'Opale : Communauté d'agglomération composée de 5 communes (*Blériot Sangatte, Calais, Coquelles, Coulogne, Marck*), et de 97 002 habitants.



La **C.C.R.A** : Communauté de Communes de la Région d'Audruicq constituée de 15 communes et de 26 789 habitants.



Le **S.M.I.R.T.O.M. du Calaisis**: Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Calaisis regroupant 32 communes, et 32 748 habitants.

LES COMPETENCES DU SEVADEC

Selon les statuts du SEVADEC et plus précisément son article 2 :

«Le SEVADEC a pour objet de prendre en charge la valorisation matière et énergétique des déchets ménagers et assimilés collectés par les membres du SEVADEC en réalisant :

- la construction d'une unité de valorisation des déchets fermentescibles par traitement biologique conforme aux normes européennes,
- la mise en place d'un centre de tri des déchets municipaux, dans le cadre de la valorisation matière par recyclage des matériaux,
- l'installation de déchèteries,
- des prestations de service relatives au traitement des déchets,
- la construction d'un centre de valorisation des ordures ménagères résiduelles.

Par ailleurs, il procédera aux études utiles pour la définition des capacités nécessaires de ces équipements ainsi que pour la localisation géographique.

Il assurera la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissements et décidera de leur gestion (régie directe, marchés publics, délégation de service public etc...).

Le SEVADEC exerce la compétence « traitement des déchets des ménages », à savoir : le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage (déchèteries) qui s'y rapportent.

Par contre, les communes et structures intercommunales conservent leur responsabilité en matière de collecte des déchets (...).

Les modalités de cette collecte devront correspondre aux exigences techniques fixées par le Syndicat Mixte en rapport avec l'unité de valorisation organique et les contrats de valorisation matière et énergie. Par ailleurs, les collectivités adhérentes obligent à faire traiter la totalité de leurs déchets dans les installations qui ont été conçues et calibrées pour les accueillir. Elles pourront utiliser, pour leur propre compte, les dispositions financières de la section 1 du chapitre I et de la section 9 du chapitre III du titre III, du livre III de la 2ème partie du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à la redevance pour l'enlèvement des déchets, ordures et résidus, redevances d'enlèvement des ordures ménagères sur les terrains de camping, redevance spéciale et taxe d'enlèvement.

Le SEVADEC pourra contribuer à une prise en charge des surcoûts de la mise en place de la collecte sélective par les Collectivités membres.

Le SEVADEC pourra mener des études en matière d'économie, d'énergie et d'environnement.

Le SEVADEC est habilité à réaliser des prestations de services pour :

- des collectivités locales non membres du syndicat,
- des entreprises privées ou professionnelles situées ou non sur le territoire des collectivités adhérentes.

HISTORIQUE DU SEVADEC

• Création du Syndicat d'Elimination et de VALorisation des DEchets du Calaisis

• Lancement de la première plate-forme HQE française de valorisation des déchets

• Mise à disposition du centre de transfert (1er janvier)

• Construction de l'usine de biométhanisation

• Mise en service de 3 déchèteries HQE supplémentaires (Oye-Plage, Guînes, et Louches)

2000

2001

2002

2003

2004

2005

2006

• Inauguration (le 25 juin) du centre de tri fonctionnant selon les normes HQE

• Mise en service de 3 déchèteries (Calais Toul, Calais Monod et Audruicq)

• Mise en service de 2 déchèteries HQE supplémentaires (Peuplingues et Calais Epinal)

- Partenariat avec Opale Vélo Services (collecte pièces et vélos)
- Partenariat avec le lycée du Détroit de Calais (gestion des déchets)
- 31 déc. : fin du Programme Local de Prévention (PLP)

Signature du Programme Local de Prévention (PLP) par le SEVADEC et l'ADEME

2015

2014

2013

2012

2011

2010

2009

2008

2007

• Application d'une nouvelle signalétique dans les déchèteries

• Nouvelle prise de compétence : C.V.O.M.R. (Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles)

• Nouvelle identité visuelle (nouveau logo, nouveau slogan...)

• Mise en place de la 1ère benne Ecomobilier (Calais Est)

• Travaux de modernisation du centre de tri

• Suite à la dissolution de la C.C.R.A.V.H. (Communauté de Communes de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem), le 31 décembre 2013, le SEVADEC perd 11 communes, rattachées désormais à la Communauté de Communes du Pays de Lumbres et à la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer.

• Mise en service de l'usine de biométhanisation

• Mise en service de la 8ème déchèterie du SEVADEC (Licques)

NOS EQUIPEMENTS



8 déchèteries :

Audruicq, Calais Est, Calais Ouest, Guînes, Licques, Louches, Oye-Plage, Peuplingues.

24 types de déchets acceptés



Une usine de biométhanisation :

Traitement des déchets verts, des fermentescibles, des huiles et des graisses alimentaires



Un centre de transfert :

Installation intermédiaire qui permet de regrouper les déchets condamnés à l'enfouissement (Ordures Ménagères Résiduelles)



Un centre de tri :

Lieu de traitement des emballages ménagers provenant de la collecte sélective





LES INSTANCES DU SEVADEC

Le SEVADEC est un syndicat mixte dirigé par une assemblée désignée «Comité Syndical» et qui est composée de 44 membres. Ces derniers ont été installés lors d'une réunion du 27 mai 2014.

Le Comité Syndical est constitué d'1 Président, de 4 Vice-présidents, de 17 membres titulaires ainsi que de 22 suppléants.

Chaque conseil municipal des 52 communes composant le territoire du SEVADEC désigne des délégués destinés à siéger dans les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Ces délégués communautaires se réunissent et nomment eux-mêmes les délégués qui siégeront au sein du SEVADEC, syndicat mixte à qui ils ont transféré la compétence de traitement des déchets.

• Les Membres du Bureau Syndical en 2015

M. Guy ALLEMAND
Cap Calaisis
Président

M. Jean-Luc MAROT
S.M.I.R.T.O.M.
Vice - président
Délégué au personnel

M. Frédéric COPPIN
C.C.R.A
Vice - président
Délégué
à la communication

M. Emmanuel AGIUS
Cap Calaisis
Vice - président
Délégué aux travaux

Mme. Nicole HEUX
Cap Calaisis
Vice - présidente
Déléguée aux finances

M. Marc BOUTROY
S.M.I.R.T.O.M.
Membre du Bureau

M. Frédéric MELCHIOR
C.C.R.A.
Membre du Bureau

• Liste des délégués du Comité Syndical en 2015

*Les délégués titulaires :*

Emmanuel AGIUS

Guy ALLEMAND

Philippe ANOT

Régis BIOUSSE

Natacha BOUCHART

Patrice CAMBRAYE

Véronique DUMONT- DESEIGNE

Michel GREMAT

Michel HAMY

Nicole HEUX

Philippe MIGNONET

Les délégués suppléants :

Guy BEGUE

Malika BOUAZZI

Michèle DUCLOY

Joëlle LANNOY

Jean-Marc LEROY

Maïté MULOT-FRISCOURT

Fabrice MARTIN

Chantal POTIER

Jean-Pierre ROBBE

Annette WACHEUX

Henri WAROCZYK

*Les délégués titulaires :*

Marc BOUTROY

Bruno DEMILLY

Brigitte MARCQ

Jean-Luc MAROT

Antoine PERALDI

Jean-Claude VANDENBERGUE

Les délégués suppléants :

Alain CALAIS

Anne DECAESTECKER

Pascal GAVOIS

Yves LE BERRE

Jacques RIVENET

Thérèse VASSEUR

Communauté de Communes
de la Région d'Audruicq*Les délégués titulaires :*

Frédéric COPPIN

Charles COUSIN

Frédéric MELCHIOR

Olivier MAJEWICZ

Olivier PLANQUE

Les délégués suppléants :

Evelyne CARON

Yves ENGRAND

Bruno MICOLINO

Thierry ROUZE

Guy VERMERSCH

ORGANIGRAMME DES SERVICES



Président - Guy ALLEMAND

Vice-président délégué au Personnel : Jean-Luc MAROT

Vice-présidente déléguée aux Finances : Nicole HEUX

Vice-président délégué aux Travaux : Emmanuel AGIUS

Vice-président délégué à la Communication : Frédéric COPPIN

Membres du Bureau : Marc BOUTROY et Frédéric MELCHIOR

Pôle Technique

**Chargé
du Développement/
Environnement/
Sécurité**
Conseiller de Prévention
Pierre COLLIER

**Responsable
du centre de tri**
Julien VERJOT

**Service
encadrement**
Roland DUTHE
David GEST

Valoristes
24 titulaires
3 C.U.I
4 E.A

**Service
caristes/ Qualité**
Geoffrey
DEBAST

Agents qualité
/caristes
7 titulaires
1 E.A

**Service
maintenance**
4 titulaires
2 E.A

Service Propreté
2 titulaires
1 E.A
4 E.A

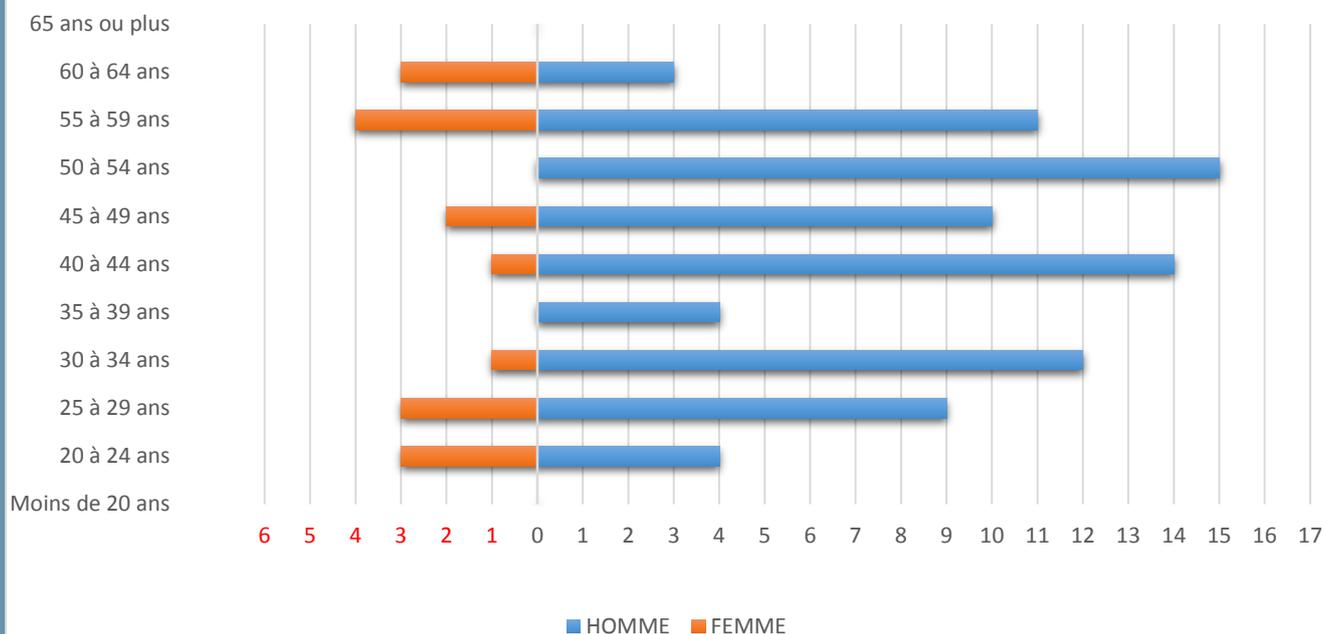


BILAN SOCIAL 2015

• Répartition par sexe et par âge des agents titulaires, stagiaires et contractuels en 2015

	Sexe		
	Hommes	Femmes	Les 2 sexes
moins de 20 ans	0	0	0
de 20 à 24 ans	4	3	7
25 à 29 ans	9	3	12
30 à 34 ans	12	1	13
35 à 39 ans	4	0	4
40 à 44 ans	14	1	15
45 à 49 ans	10	2	12
50 à 54 ans	15	0	15
55 à 59 ans	11	4	15
60 à 64 ans	3	3	6
65 ans et plus	0	0	0
Total	82	17	99

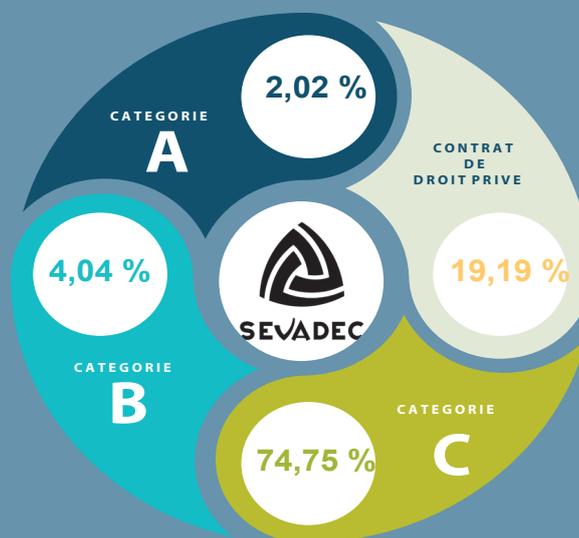
PYRAMIDE DES AGES



• Répartition par statut et par service des agents titulaires, stagiaires et contractuels en 2015

	Titulaires	Stagiaires	Contractuels	TOTAL
Centre administratif	11	1	5	17
Centre de transfert	1	0	0	1
Centre de tri	39	1	12	52
Déchèteries	26	1	2	29
TOTAL	77	3	19	99

Répartition par catégorie hiérarchique en 2015



Répartition par modalité d'exercice du temps de travail en 2015

Informations complémentaires :

- En 2015, au sein du SEVADEC, 3 agents ont fait l'objet d'une titularisation.
- Le taux d'emploi des travailleurs handicapés est de 7,07 %.
- On dénombre, pour l'ensemble des agents, 3 520 journées d'absence pour 2015 (1 839 pour les maladies ordinaires, 730 pour les maladies de longue durée, 221 pour les accidents de travail et 730 jours de mise en disposition), soit une hausse de 5,17 % par rapport au bilan social de 2014 (3 347 journées d'absence).

NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES

Dans le cadre de ses activités, le SEVADEC privilégie des liens avec différents partenaires :



L'A.D.E.M.E. (l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) a pour mission de susciter, d'animer, de coordonner, de faciliter ou de réaliser des opérations en vue de la protection de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.



Le F.E.D.E.R. (le Fonds Européens de Développement Régional) a pour but de renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union Européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux.



European Recycling Platform est un éco-organisme chargé d'assurer, pour ses adhérents, l'enlèvement et le traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).



SCRELEC est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des piles et des batteries usagées.



Eco Emballages est un organisme agréé par l'État pour organiser, superviser et accompagner le recyclage des emballages ménagers en France.



RECYLUM est un éco-organisme à but non lucratif en charge de la collecte et du recyclage des lampes usagées.



F.A.C.E. VALO (Fondation d'Aide Contre l'Exclusion) développe des actions pragmatiques et concrètes afin d'aider les personnes en difficulté à retrouver le chemin d'une intégration réussie dans sa cité et dans son travail.



ECO TLC est un éco-organisme, né de la volonté des professionnels de l'industrie et du commerce des textiles, linge et chaussures, de s'unir pour assumer leur responsabilité environnementale.



ECO-MOBILIER est un éco-organisme de la filière du meuble. Sa vocation ? Collecter et valoriser le mobilier usagé en lui offrant une 2ème vie, en le recyclant.



DASTRI est un éco-organisme national français qui collecte et traite les déchets d'activité de soins à risques infectieux perforants.



ECO-DDS est un éco-organisme dédié aux Déchets Diffus Spécifiques (peintures, solvants, ...)



Location, vente, réparation et entretien, récupération tous vélos, visites guidées, balades, ateliers, conseils, Opale Vélo Services, une association au service de tous les cyclistes ! Cette association calaisienne récupère des pièces et cadres sur les déchèteries de Calais Est et de Calais Ouest.

LE CENTRE DE TRI







Le centre de tri a pour but de valoriser la part d'emballages provenant de la collecte sélective. Il permet de trier les emballages afin de pouvoir les recycler grâce à des filières spécialisées.

Sa capacité maximale est de 11 000 tonnes/an.

Des camions, mono ou bi-compartmentés en fonction des secteurs de collecte, acheminent les déchets au centre de tri. Ceux-ci disposent d'un badge spécifique à leur collectivité afin de connaître la zone de collecte. Un pont à bascule permet de peser ces camions puis les déchets sont déversés dans l'aire de stockage destinée à les recevoir.



Après être passés dans un ouvreur de sacs, les déchets sont déposés sur un tapis et étalés grâce à un lamineur de couches. Ce tapis amène ensuite les déchets vers les machines de tri balistique.



Ces machines se décomposent en 3 parties :

- La 1^{ère} machine va séparer les grands cartons et grands plastiques pour les acheminer en cabine, le reste est dirigé vers la 2^{ème} machine.



- La 2^{ème} machine va séparer les corps plats (journaux/revues/magazines et cartonnettes), acheminés vers la cabine de tri, des corps creux (cannettes et bouteilles) dirigés vers la 3^{ème} machine.

- La 3^{ème} machine effectue la même opération que la précédente mais de manière plus affinée (mailles de 6/6cm au lieu de 10/15cm sur la 2^{ème}). Les petits corps plats vont donc être dirigés vers la cabine de tri, les fines vers le refus de tri, et les corps creux vers les lignes de séparation automatique des corps creux.

L'ensemble des corps creux passe alors sous l'overband afin de récupérer tous les emballages ferreux. Les matières ferreuses sont directement dirigées vers la presse à paquets.



Ensuite, les corps creux vont passer sur une table vibrante afin d'y être bien séparés avant de subir un tri optique qui permet de trier le plastique en fonction de sa couleur et de sa matière (P.E.T, P.E.H.D,...)



Les refus de tri issus du tri optique ainsi que les fines issues de la balistique n°3 vont passer par le courant de Foucault afin d'en extraire l'aluminium qui sera compressé en balles.



Une fois le tri mécanique réalisé, les déchets sont dirigés vers la cabine de tri où les valoristes vont séparer les matériaux par catégorie.



Ces différents types de déchets vont être conditionnés. Ils seront compressés en balles afin de pouvoir être transportés vers différents centres de valorisation.



En effet, une fois séparés par type de matériaux, les déchets sont revendus à des repreneurs et les recettes sont perçues par les collectivités membres.

Seul le papier n'est pas pressé, il est vendu en vrac.



Enfin, le refus de tri, c'est-à-dire les erreurs de tri commises par les citoyens, sont dirigés vers 2 compacteurs afin d'être valorisés en combustibles pour les cimenteries.



Sont considérés comme emballages recyclables les déchets suivants :

- les bouteilles et les flacons en plastique,
- les briques alimentaires,
- les cartons et les cartonnettes,
- les papiers,
- les emballages en aluminium et en acier,
- les bouteilles, les pots ainsi que les bocaux en verre.

RECAPITULATIF DES TONNAGES D'EMBALLAGES

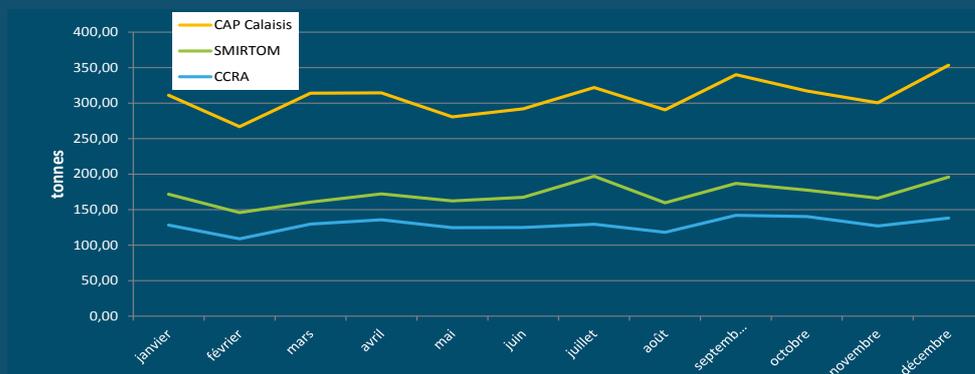
• Tonnages mensuels d'emballages ménagers des collectivités membres entrant au centre de tri (2015)

	CAP CALAISIS	SMIRTOM	CCRA	SEVADEC
Janvier	311,24	171,84	128,22	611,30
Février	266,87	145,79	108,89	521,55
Mars	313,99	160,59	129,78	604,36
Avril	314,60	172,18	135,66	622,44
Mai	280,80	162,42	124,56	567,78
Juin	292,11	167,42	124,86	584,39
Juillet	322,04	197,02	129,54	648,60
Août	290,69	159,56	118,22	568,47
Septembre	340,22	186,98	142,10	669,30
Octobre	317,20	177,52	140,36	635,08
Novembre	300,42	166,20	127,16	593,78
Décembre	353,50	195,92	138,24	687,66
Total en tonnes	3 703,68	2 063,44	1 547,59	7 314,71

Au cours de l'année 2015, le centre de tri a vu transiter 7 314,71 tonnes d'emballages ménagers provenant de Cap Calaisis, de la CCRA et du SMIRTOM.

On observe une croissance de 1,01 % des emballages réceptionnés provenant de ces collectivités par rapport à 2014. Cet accroissement de la quantité d'emballages fait suite à une augmentation de la population sur notre territoire mais aussi à la diminution du tonnage des ordures ménagères résiduelles donc un transfert d'une partie vers les emballages.

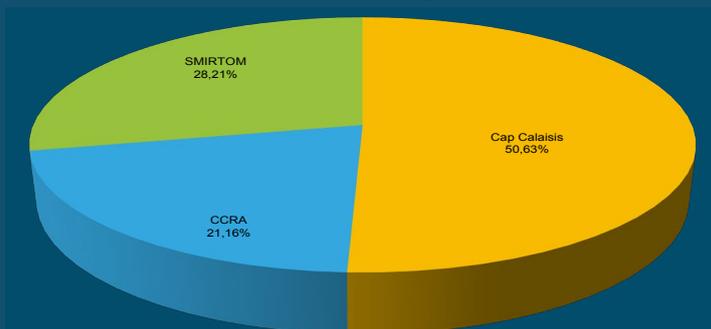
• Evolution du tonnage mensuel d'emballages ménagers des collectivités membres entrant au centre de tri



Les évolutions mensuelles des tonnages sont identiques aux années précédentes, elles correspondent aux périodes saisonnières habituelles, à savoir :

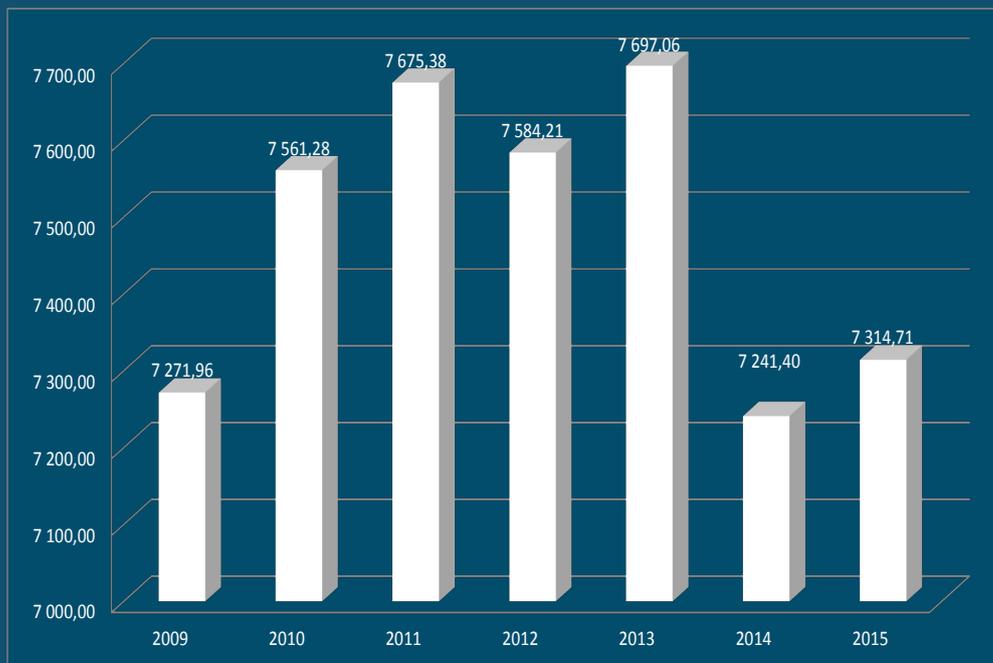
- le début de l'été avec un apport plus conséquent dû à la fin de l'année scolaire où les élèves se séparent de leurs cours,
- la rentrée scolaire qui correspond au retour des vacanciers,
- les fêtes de fin de d'année avec un apport exceptionnel de cartons de jouets et de papiers cadeaux.

• Part des collectivités par rapport au tonnage total entrant



Les apports de Cap Calaisis représentent 50,63 % des apports totaux, contre 28,21 % pour le SMIRTOM et 21,16 % pour la CCRA. La part de chaque collectivité est quasiment identique à celle de 2014.

• Evolution pluriannuelle des tonnages entrants entre 2009 et 2015



La tendance générale entre 2009 et 2013 était à la hausse et, bien qu'il y ait eu une grosse diminution en 2014 compte tenu de la perte de 11 communes suite à la réforme territoriale, cette tendance se vérifie à nouveau avec une progression de 73,31 tonnes en 2015 par rapport à 2014.

• Evolution du tonnage des emballages entrants au SEVADEC entre 2009 à 2015

	CAP CALAISIS	SMIRTOM	CCRA	SEVADEC
2009	3 362,42	2 593,65	1 315,89	7 271,96
2010	3 558,50	2 677,52	1 325,26	7 561,28
2011	3 692,36	2 562,24	1 420,78	7 675,38
2012	3 665,38	2 517,78	1 401,05	7 584,21
2013	3 659,30	2 492,36	1 545,40	7 697,06
2014	3 592,25	2 099,35	1 549,80	7 241,40
2015	3 703,68	2 063,44	1 547,59	7 314,71

L'évolution des tonnages entrants par collectivité, par rapport à 2014, est de + 3,1 % pour Cap Calaisis avec une progression de + 15,11 % concernant la ville de Marck qui a vu sa population augmenter ces dernières années avec la construction de nouveaux lotissements. Elle est de - 0,15 % pour CCRA et de - 1,72 % pour le SMIRTOM.

• Evolution du tonnage des emballages entrants au SEVADEC entre 2009 et 2015 avec décomposition de Cap Calaisis

	SMIRTOM	CCRA	CALAIS	MARCK	COULOGNE	BLERIOT SANGATTE	COQUELLES	SEVADEC
2009	2 593,65	1 315,89	1 612,28	708,66	515,90	325,30	200,28	7 271,96
2010	2 677,52	1 325,26	1 754,92	746,00	519,50	343,22	194,86	7 561,28
2011	2 562,24	1 420,78	1 847,15	776,77	519,66	331,98	216,80	7 675,38
2012	2 517,78	1 401,05	1 864,12	755,48	507,48	339,58	198,72	7 584,21
2013	2 492,36	1 545,40	1 862,58	769,00	500,02	336,96	190,74	7 697,06
2014	2 099,35	1 549,80	1 917,10	660,82	495,88	326,19	192,26	7 241,40
2015	2 063,44	1 547,59	1 917,83	760,71	475,28	344,96	204,90	7 314,71

Pour le SMIRTOM, malgré une perte de tonnage en 2014 (conséquence de la réforme territoriale), les tonnages restent constants. Concernant la ville de Calais et la CCRA, les tonnages sont en légère hausse chaque année depuis 2009. Pour la ville de Marck, mise à part une chute des tonnages en 2014 qui a été comblée en 2015, les tonnages restent constants depuis 2009. Pour les villes de Coulogne, Blériot/Sangatte, et Coquelles, les tonnages restent constants depuis 2009.

• Tonnages des matériaux triés par collectivité

	CAP CALAISIS	SMIRTOM	CCRA	SEVADEC
P.E.T CLAIR	329,12	155,55	105,36	590,03
P.E.H.D.	143,13	63,62	39,31	246,06
P.E.T. COLORE	48,14	20,31	22,21	90,66
AUTRES PLASTIQUES	70,17	31,22	19,28	120,67
ALUMINIUM	13,43	7,78	3,88	25,09
ACIER	248,87	117,47	78,68	445,02
ELA	64,15	29,23	20,35	113,73
CARTONNETTES	1 161,28	656,56	373,79	2 191,63
JOURNAUX/REVUES/ MAGAZINES	818,38	628,28	688,87	2 135,53
REFUS	739,16	278,68	139,50	1 157,34
Total (en tonnes)	3 635,83	1 988,70	1 491,23	7 115,76



Pour l'année 2015, le SEVADEC a réceptionné (hors déchets provenant de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps), 7 314,71 tonnes d'emballages et a trié 7 115,76 tonnes d'emballages.

Cette différence entre le tonnage entrant et celui réellement trié s'explique par l'existence d'un stock de déchets restant à trier au 1er janvier 2015 et d'une "freinte".

La freinte correspond à la perte de poids du produit d'emballages due à sa transformation et à son conditionnement (variation d'humidité, poussière, évaporation, écarts de pesée du pont bascule).

Exemple :

une bouteille remplie d'eau pèse 1,5 kg lorsqu'elle entre au centre de tri, elle ne pèse que 35 g lorsqu'elle sort du centre de tri après avoir été conditionnée (pressée) sous forme de balle. Le principe est le même pour les cartons mouillés ou les autres matériaux.

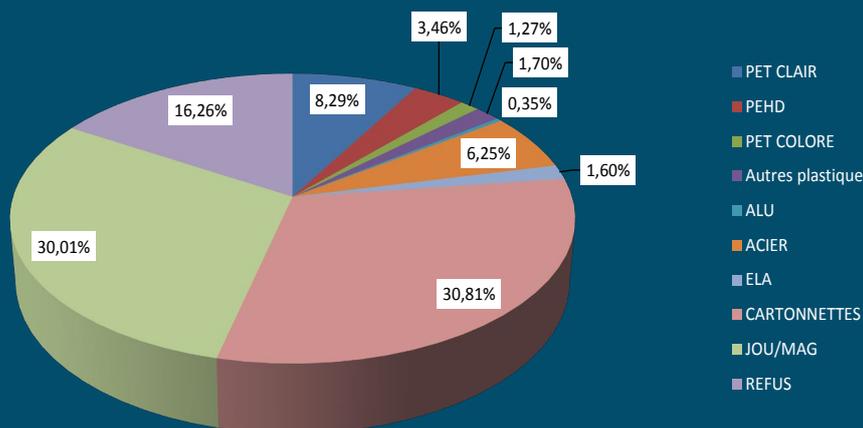
Sur les 7 115,76 tonnes d'emballages triés, 83,74% sont valorisés, puis repris par des repreneurs agréés.

Les journaux, revues et magazines (JRM) et les cartonnettes (EMR) représentent la plus grosse fraction valorisée avec 60,82 % du tonnage sortant.

A titre d'exemple, voici ce que représente l'équivalent de la quantité de déchets recyclés au centre de tri pour l'année 2015 :

- 36 millions de bouteilles plastiques,
- 7 millions de pots et barquettes,
- 2 millions de cannettes de soda en aluminium nécessaires pour construire 3 000 vélos,
- 10 millions de conserves nécessaires pour construire 530 carrosseries de voiture,
- 4,5 millions de briques alimentaires,
- 0,5 million de feuilles A4 soit 800 000 ramettes de papier.

• Répartition des matériaux triés durant l'année



TONNAGES DES MATIERES NON VALORISABLES DES COLLECTIVITES MEMBRES

Le refus de tri correspond à des erreurs de tri commises par inadvertance ou volontairement par les habitants. Ces déchets sont dirigés vers une chaîne de production de C.S.R. (combustible solide de récupération) gérée par la société Opale Environnement (zone Marcel Doret à Calais), afin d'être valorisés en combustibles pour les cimenteries.

• Tonnages des matières non valorisables

	Refus de tri <i>(en tonnes)</i>	Refus de tri <i>(en %)</i>	Ratio de tonnage <i>(en kg/hab/an)</i>
CAP CALAISIS	739,16	20,32	7,62
SMIRTOM	278,68	14,01	8,51
CCRA	139,50	9,35	5,21
SEVADEC	1 157,34	16,26	7,39



Sur les 7 115,75 tonnes de déchets triés, les refus de tri représentent 16,26 % soit un ratio moyen de 7,39 kg par habitant pour l'année 2015.

• Evolution pluriannuelle du ratio des matières non valorisables de 2009 à 2015

	Refus de tri <i>(en tonnes)</i>	Refus de tri <i>(en %)</i>	Ratio de tonnage <i>(en kg/hab/an)</i>
2009	1 310,64	18,02	8,28
2010	1 360,95	18,00	8,46
2011	1 087,15	14,16	6,71
2012	1 259,31	16,60	7,76
2013	1 227,64	16,75	7,55
2014	1 130,32	16,12	7,24
2015	1 157,34	16,26	7,39

Bien que la qualité des déchets entrants se soit dégradée ces dernières années, le taux de refus de tri des déchets sortants n'évolue pas.

RECAPITULATIF DES TONNAGES TIERS D'EMBALLAGES RECUS DANS LE CENTRE DE TRI

TONNAGES D'EMBALLAGES DE LA TERRE DES 2 CAPS

La Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps est compétente concernant la collecte et le traitement de ses déchets ménagers et assimilés de ses communes membres. Cependant, elle ne possède pas de centre de tri.

La Terre des 2 Caps regroupe 22 348 habitants⁽¹⁾ pour 21 communes.

Suite à un appel d'offres lancé par la Terre des 2 Caps en 2008, le SEVADEC a remporté le marché du tri des déchets pour ce territoire.

N'étant pas une collectivité adhérente au SEVADEC, ses données sont présentées à part.

• Tonnages mensuels en provenance de la Terre des 2 Caps entrant au centre de tri

	Terre des 2 Caps
Janvier	137,36
Février	119,06
Mars	130,78
Avril	127,92
Mai	123,40
Juin	120,38
Juillet	153,82
Août	125,90
Septembre	147,30
Octobre	120,28
Novembre	115,52
Décembre	107,92
<i>Total en tonnes</i>	1 529,64

Entre 2014 et 2015, le tonnage entrant provenant de la Terre des 2 Caps a diminué de 3,55% soit 56,23 tonnes de moins (1 529,64 tonnes en 2015 contre 1 585,87 tonnes en 2014).

• Tonnages triés provenant de la Terre des 2 Caps

Pour l'année 2015, le SEVADEC a réceptionné, pour la Terre des 2 Caps, 1 529,64 tonnes d'emballages et en a trié 1 477,80 tonnes.

	Terre des 2 Caps
P.E.T clair	147,55
P.E.H.D.	47,28
P.E.T. coloré	20,66
Autres plastiques	23,17
ALUMINIUM	8,10
ACIER	65,62
ELA	19,47
CARTONNETTES	341,24
Journaux/Revues/ Mag	556,16
REFUS	248,55
Total <i>(en tonnes)</i>	1 477,80

• Refus de tri de la Terre des 2 Caps

	Refus de tri <i>(en tonnes)</i>	Refus de tri <i>(en %)</i>	Ratio de tonnage <i>(en kg/hab/an)</i>
2015	248,55	16,82	11,14

Sur les 1 477,80 tonnes de déchets triés, les refus de tri représentent 16,82% soit un ratio de 11,14 kg par habitant par an.

TONNAGES DU VERRE

Au niveau de la plate-forme du centre de tri, un quai permet le stockage du verre. Ce dernier est stocké avant expédition vers l'unité de recyclage. Le verre transitant par cet équipement est celui collecté en porte-à-porte et en apport volontaire sur les territoires de Cap Calaisis et de la CCRA.

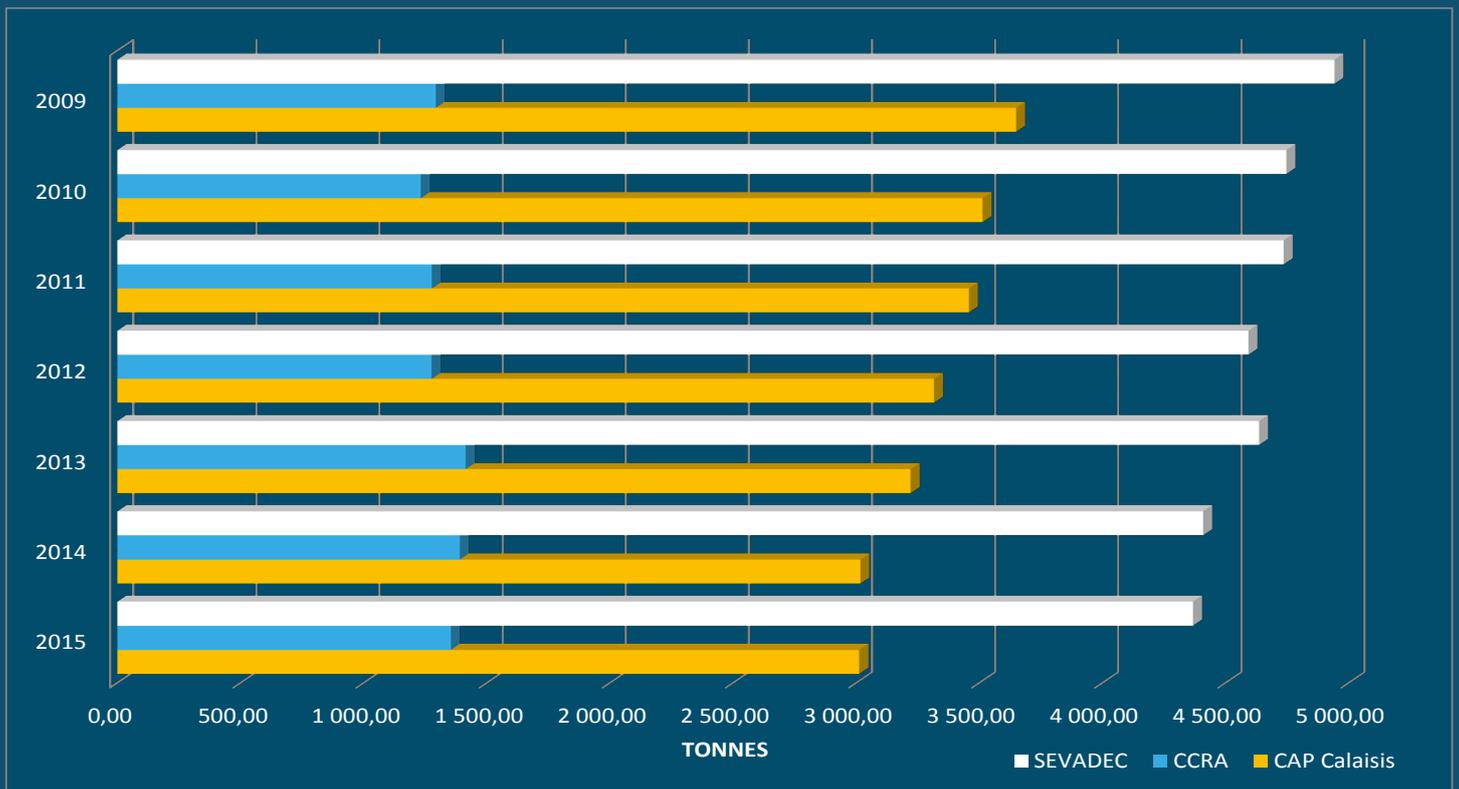
• Evolution pluriannuelle des tonnages de verre par collectivité transitant par le quai-à-verre de 2009 à 2015

	CAP CALAISIS	CCRA	SEVADEC
2015	3 013,71	1 355,10	4 368,81
2014	3 018,59	1 391,52	4 410,11
2013	3 222,37	1 415,14	4 637,51
2012	3 316,91	1 277,33	4 594,24
2011	3 458,91	1 278,37	4 737,28
2010	3 514,66	1 233,18	4 747,84
2009	3 650,37	1 293,56	4 943,93

Depuis 2009, le tonnage de verre diminue, passant de 4 943,93 tonnes en 2009 à 4 368,81 tonnes en 2015, soit une baisse de 11,64 % (575,12 tonnes).

Cette baisse non expliquée est peut être la conséquence d'une diminution des containers d'apport volontaire sur le territoire. En effet, lorsqu'un container est détérioré ou incendié, celui-ci n'est pas systématiquement remplacé. De ce fait, le parc diminue.

• Evolution pluriannuelle du tonnage de verre par collectivité

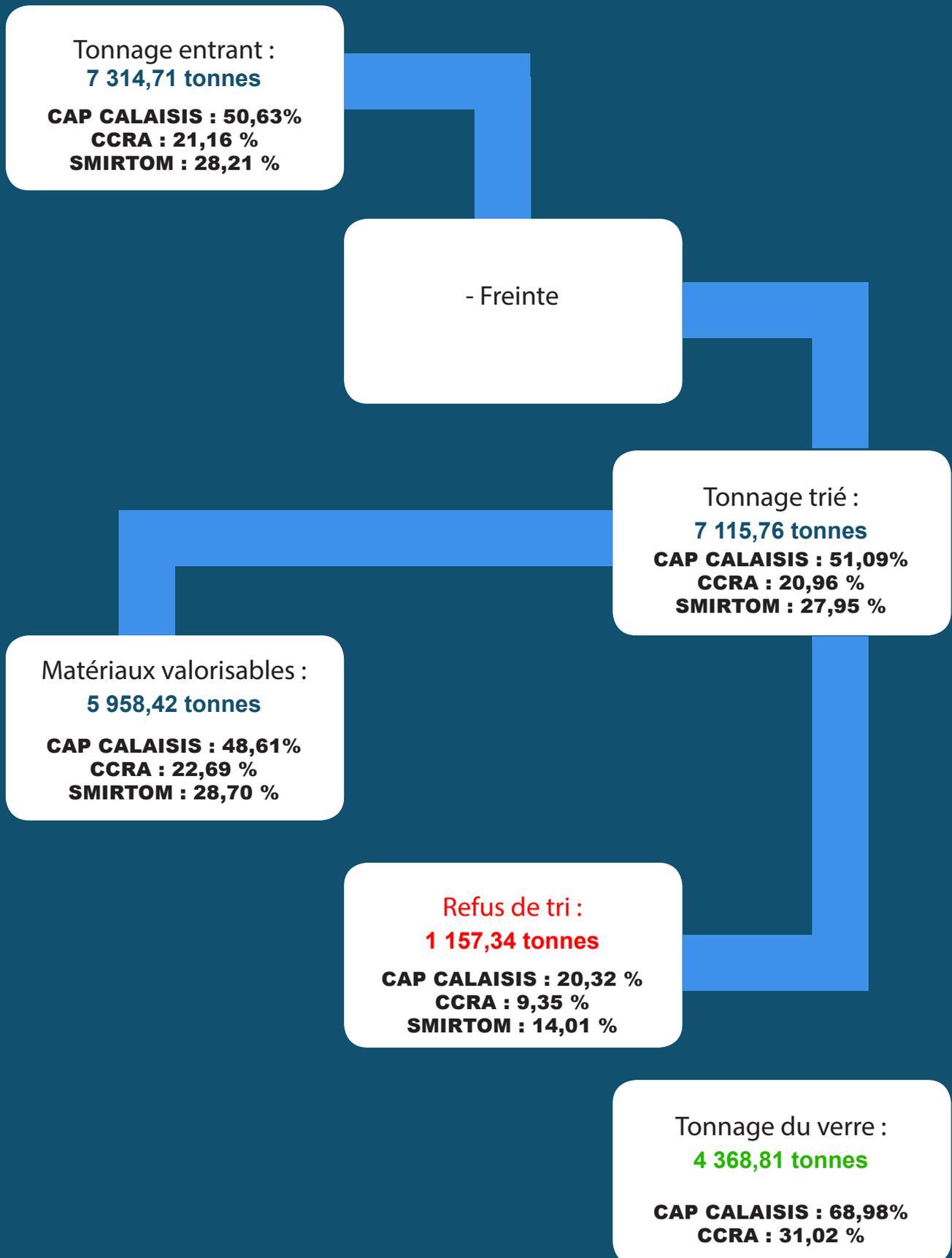




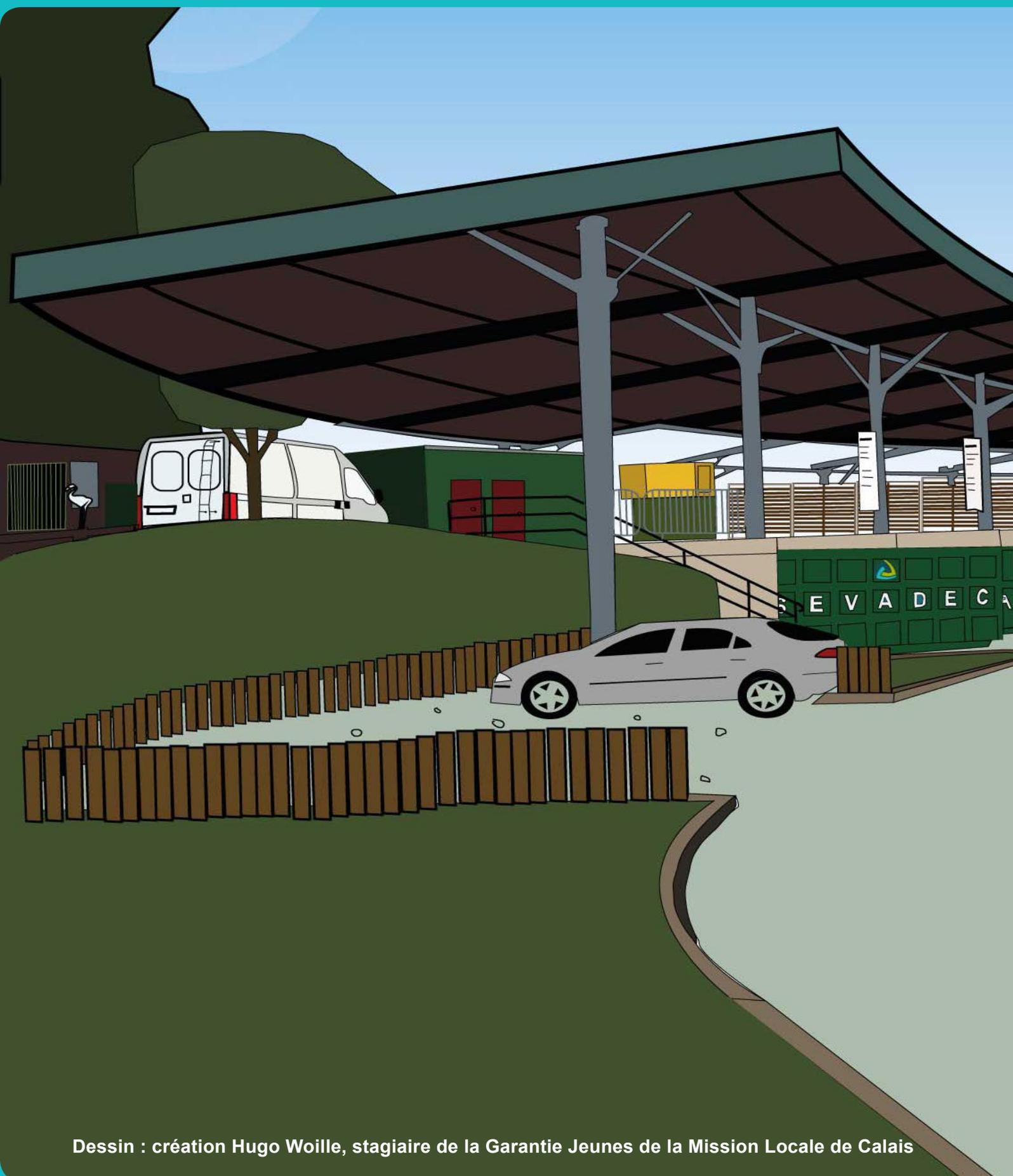
• Ratios du tonnage de verre des collectivités membre, déposé sur le quai-à-verre

	Ratio de tonnage
CAP CALAISIS	37,63
CCRA	48,29
SEVADEC	39,94
Moyenne nationale	29,00

SCHEMA SYNTHETIQUE DE LA RECEPTION DES EMBALLAGES DES COLLECTIVITES MEMBRES

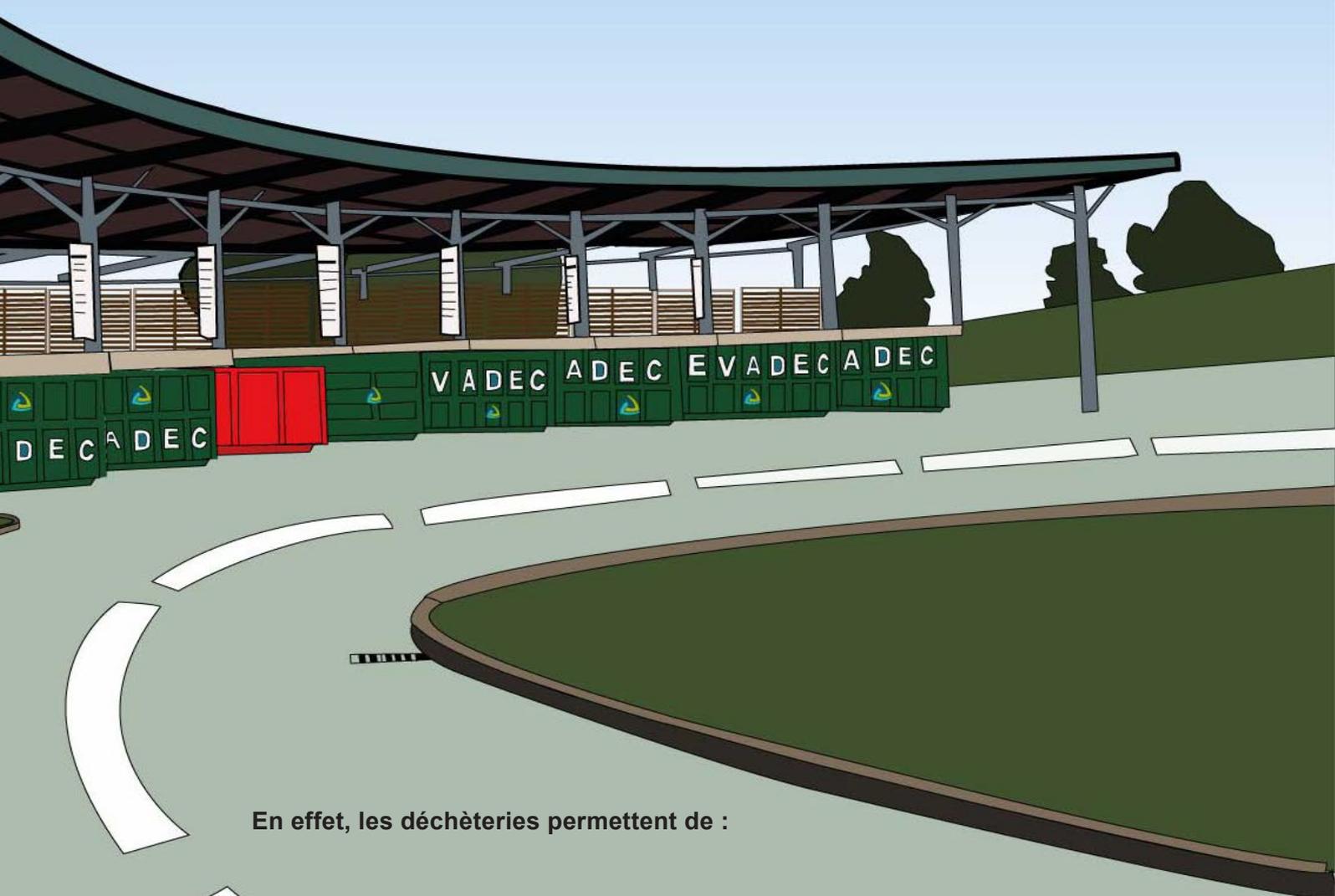


DECHETERIES



Dessin : création Hugo Woille, stagiaire de la Garantie Jeunes de la Mission Locale de Calais

La déchèterie est un lieu organisé, clos, gardienné où particuliers et entreprises peuvent déposer les déchets qui ne sont pas acceptés par le ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte. Ces déchets sont alors collectés de façon séparée dans divers conteneurs.



En effet, les déchèteries permettent de :

- limiter le développement des dépôts sauvages,
- limiter le risque de pollution des sols et des eaux (cours d'eau et nappes phréatiques),
- orienter les différentes catégories de déchets vers des filières de traitement adaptées,
- développer le recyclage et la valorisation des déchets.



62100 CALAIS EPINAL



62100 CALAIS MONOD



62231 PEUPLINGUES- CHEMIN RD 243



62340 GUINES - Z.A.E Moulin-à-Huile

LOCALISATION DES DÉCHÈTERIES DU SEVADEC



62215 OYE-PLAGE - Route du Pont d'Oye

La création et l'exploitation de déchèterie s'inscrivent dans la politique de gestion des déchets définie à l'échelle européenne qui préconise l'implantation d'une déchèterie à moins de 10 minutes de chaque habitant du territoire du syndicat.



62730 AUDRUICQ - Rue Carnot



62850 LICQUES - 7 Voie communale

Cet objectif fut atteint en 2009 avec l'implantation d'une dernière déchèterie située à Licques (29 octobre 2009), ce qui monte à 8 le nombre de déchèteries gérées par le SEVADEC.



62610 LOUCHES - RD 225 - sortie d'Autingues

Les déchets acceptés
dans les déchèteries du SEVADEC sont :



MÉTAUX



DÉCHETS VERTS



GRAVATS



TOUT-VENANT
INCINÉRABLE



CARTONS



BOIS



HUILES DE VIDANGE



HUILES DE FRITURES



DÉCHETS DIFFUS
SPECIFIQUE (DDS)



CARTOUCHES ENCRE



PILES ET
ACCUMULATEURS



LAMPES



BATTERIES



DÉCHETS D'ACTIVITÉS
DE SOINS À RISQUES



TEXTILES



RADIOGRAPHIES



DEEE



PNEUMATIQUES



MOBILIER

Les téléphones portables,
Les tôles fibro amiantées,
Les capsules de café (en aluminium),
Points d'apport volontaire (P.A.V.) : verre et emballages.

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES EN 2015

AUDRUICQ

Lundi : 13h30-18h00
Mardi : 08h00-12h00 / 13h30-18h00
Mercredi : 13h30-18h00
Jeudi : Fermeture
Vendredi : 08h00-12h00 / 13h30-18h00
Samedi : 08h00-12h00 / 13h30 -18h00
Dimanche: 09h00-12h00

Tél. : 03.21.36.64.17

CALAIS EPINAL

Lundi : 08h00-18h00
Mardi : 08h00-18h00
Mercredi : 08h00-18h00
Jeudi : 08h00-18h00
Vendredi : 08h00-18h00
Samedi : 08h00-18h00
Dimanche : 08h00-18h00

Tél. : 03.21.85.61.86

CALAIS MONOD

Lundi : 08h00-18h00
Mardi : 08h00-18h00
Mercredi : 08h00-18h00
Jeudi : 08h00-18h00
Vendredi : 08h00-18h00
Samedi : 08h00-18h00
Dimanche : 08h00-18h00

Tél. : 03.21.96.57.89

GUINES

Lundi : 08h00-18h00
Mardi : 08h00-18h00
Mercredi : 08h00-18h00
Jeudi : 08h00-18h00
Vendredi : 08h00-18h00
Samedi : 08h00-18h00
Dimanche : 08h00-18h00

Tél. : 03.21.82.57.14

LICQUES

Lundi : 08h00-12h00 / 14h00 - 18h00
Mardi : Fermeture
Mercredi : 14h00-18h00
Jeudi : 14h00-18h00
Vendredi : 08h00-12h00 / 14h00 - 18h00
Samedi : 08h00-12h00 / 14h00 - 18h00
Dimanche: 09h00-12h00

Tél. : 03.21.00.24.16

LOUCHES

Lundi : Fermeture
Mardi : 08h00-12h00 / 14h00 - 18h00
Mercredi : 08h00-12h00
Jeudi : 08h00-12h00
Vendredi : 08h00-12h00 / 14h00 - 18h00
Samedi : 08h00-12h00 / 14h00 - 18h00
Dimanche: 09h00-12h00

Tél. : 03.21.97.57.31

OYE-PLAGE

Lundi : 08h00-12h00 / 14h00 - 18h00
Mardi : Fermeture
Mercredi : 08h00-12h00
Jeudi : 08h00-12h00 / 14h00 - 18h00
Vendredi : 08h00-12h00
Samedi : 08h00-12h00 / 14h00 - 18h00
Dimanche: 09h00-12h00

Tél. : 03.21.85.47.28

PEUPLINGUES

Lundi : 08h00-12h00
Mardi : 08h00-12h00 / 14h00 - 18h00
Mercredi : 08h00-12h00
Jeudi : Fermeture
Vendredi : 08h00-12h00 / 14h00 - 18h00
Samedi : 08h00-12h00 / 14h00 - 18h00
Dimanche: 09h00-12h00

Tél. : 03.21.85.52.24

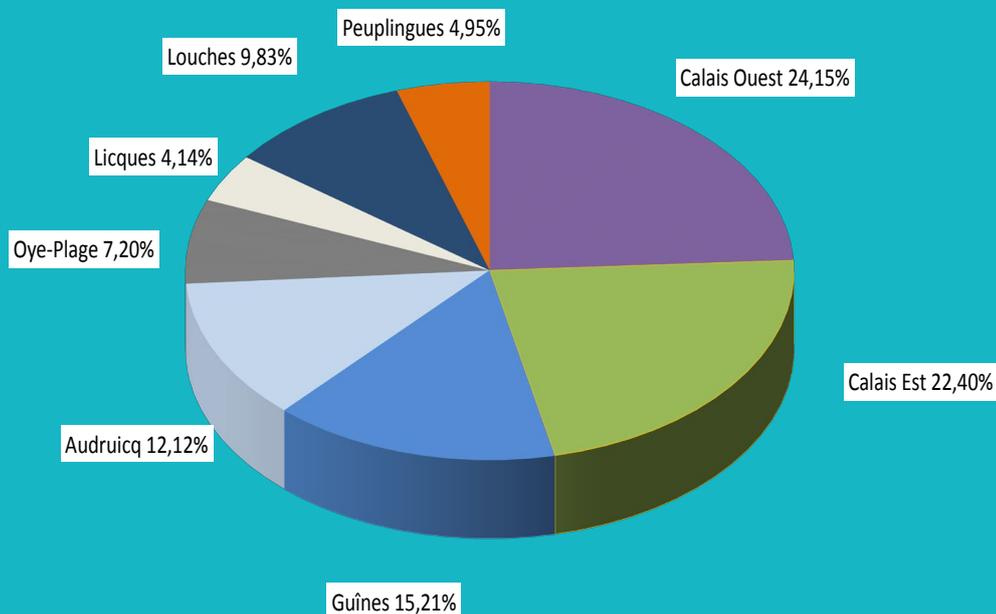
TONNAGES ENTRANTS DANS LES DÉCHÈTERIES

• Tonnages collectés mensuellement dans les déchèteries

	<i>Epinal</i>	<i>Monod</i>	<i>Guïnes</i>	<i>Audruicq</i>	<i>Oye-Plage</i>	<i>Licques</i>	<i>Louches</i>	<i>Peuplingues</i>
Janvier	395,16	285,74	219,34	155,63	88,15	72,74	144,80	76,78
Février	393,95	403,53	246,18	170,83	123,37	66,99	167,09	93,81
Mars	609,16	543,34	377,38	306,93	164,59	83,22	217,26	128,22
Avril	695,39	599,97	413,51	327,35	190,77	97,89	248,64	135,11
Mai	605,13	626,28	387,74	338,08	191,96	90,58	259,69	118,36
Juin	643,66	589,51	387,70	336,82	187,45	114,30	255,15	110,32
Juillet	619,52	661,68	412,77	285,50	187,24	135,34	291,90	139,07
Août	564,20	578,68	458,96	360,88	197,04	133,15	293,16	134,56
Septembre	612,97	588,36	402,74	314,71	205,19	115,61	270,34	135,02
Octobre	607,04	515,62	357,19	313,80	168,47	100,12	222,76	143,21
Novembre	458,91	402,41	269,59	209,16	160,37	74,40	163,90	72,69
Décembre	443,32	373,45	254,45	216,54	117,87	57,03	170,54	76,22
Total <i>(en tonnes)</i>	6.648,41	6.168,57	4.187,55	3.336,23	1.982,47	1.141,37	2.705,23	1.363,37

Durant l'année 2015, **27 533,20 tonnes de déchets** ont été réceptionnées sur l'ensemble des déchèteries, soit une **baisse de 1 164,37 tonnes (- 4,06 %)** par rapport à l'année 2014. A l'exception de la déchèterie de Licques (+6,86 %), on dénote une baisse des tonnages sur l'ensemble des déchèteries, Calais Ouest (-7,02 %), Calais Est (-1,55 %), Guïnes (-1,65 %), Audruicq (-2,31%), Oye plage (-2,31 %), Louches (-1,31 %), Peuplingues (-2,05 %).

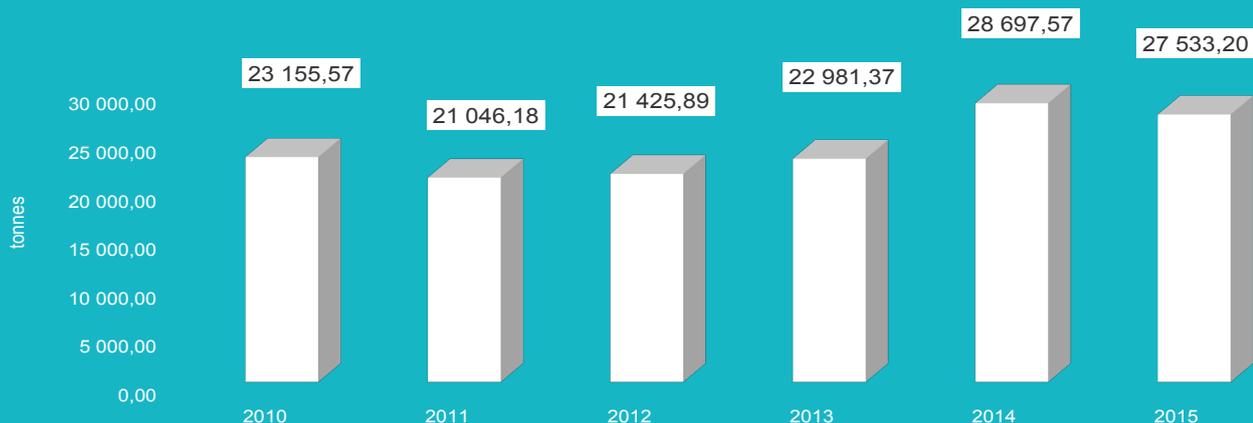
• Répartition mensuelle des tonnages collectés dans les déchèteries



Les déchèteries de **Calais Ouest et Est** représentent un tonnage annuel de **12 816,98 tonnes**.

Comme en 2014, la déchèterie de **Calais Ouest** est celle qui récolte le plus de déchets en 2015 avec un tonnage **6 648,41 tonnes** suivie par la déchèterie de Calais Est avec 6 168,57 tonnes puis la déchèterie de Guïnes avec 4 187,55 tonnes. Concernant les cinq autres déchèteries, elles représentent 10 528,67 tonnes de déchets collectés.

• Evolution des tonnages entre 2010 et 2015



Entre **2010 et 2015** la progression des apports en déchèteries n'a pas été linéaire. Elle a connu **4 phases** :

- une baisse importante des tonnages entre 2010 et 2011,
- une stabilisation entre 2011 et 2013,
- une hausse très nette entre 2013 et 2014,
- enfin une légère baisse entre 2014 et 2015 (-4,06 %).

Cette diminution se justifie par des apports réduits concernant les gravats (9 441,83 tonnes en 2014 contre 8 520,36 tonnes en 2015 soit une diminution de -9,76 %), le bois (3 794 tonnes en 2014 contre 3 420,71 tonnes en 2015 soit une diminution de -9,83 %) et surtout les déchets verts (7 042,94 tonnes en 2014 contre 5 997,14 tonnes soit une diminution de -14,84 %) en déchèteries.

• Evolution des principaux déchets (en tonnes) entre 2010 et 2015

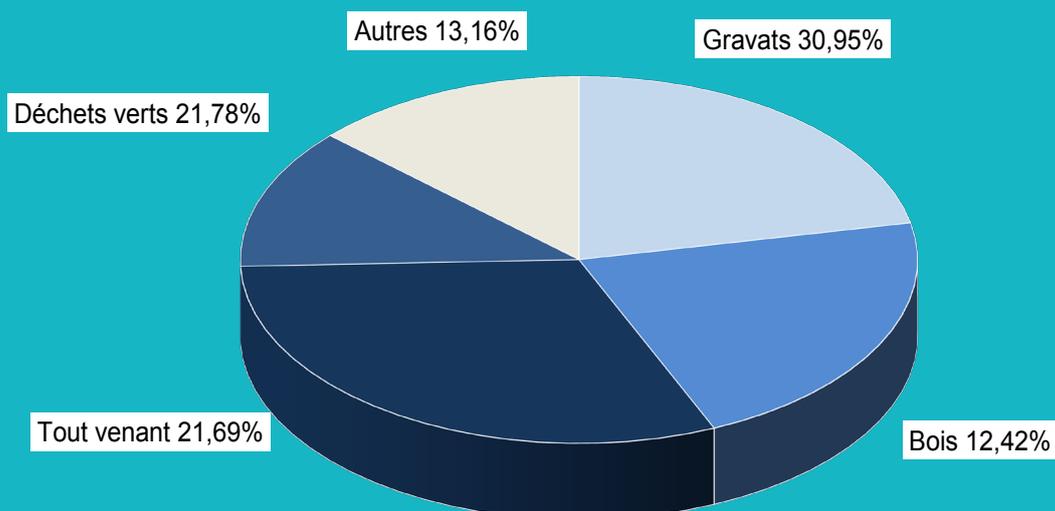
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
DDS	191,83	188,96	203,27	193,36	195,02	202,38
Métaux	830,81	875,32	861,86	902,70	930,87	1 064,67
Tout venant	6 269,38	5 585,40	5 663,30	6 000,32	5 748,53	5 972,76
Gravats	6 256,60	4 904,30	4 332,11	5 589,87	9 441,83	8 520,36
Bois	3 035,42	3 064,86	3 388,12	3 582,28	3 794,00	3 420,71
Mobilier	-	-	-	-	261,92	711,86
Cartons	535,44	454,22	428,99	439,20	459,83	447,97
DEEE	440,17	422,11	401,90	431,77	447,35	480,88
Déchets verts	5 304,41	5 263,84	5 746,24	5 455,18	7 042,94	5 997,14
Amiante	172,62	105,64	99,34	105,37	108,34	124,09
Total	23 036,68	20 864,65	21 125,13	22 700,05	28 430,64	26 942,82
Total sur l'ensemble des déchèteries	23 155,57	21 046,18	21 425,89	22 981,37	28 697,57	27 533,20

		Total en tonnes	Ratios* (en kg/hab.)
Déchets verts Tout-venant	Déchets verts	5 997,14	36,84
	Tout-venant	5 972,76	36,69
	Gravats	8 520,36	52,33
	Bois	3 420,71	21,01
Autres	DEA	711,86	4,37
	Metaux	1 064,67	6,54
	Cartons	447,97	2,76
	TLC	70,24	0,43
	Huiles végétales	8,38	0,05
	Capsules	1,90	0,01
	Emballages	-	-
	Verre	-	-
	DEEE	480,88	2,96
	DDS	202,38	1,24
	Batteries	15,04	0,09
	Huiles moteur	56,61	0,35
	Amiante	124,09	0,76
	DASRI	0,71	0,01
	Pneus	105,54	0,65
	Ampoules/Néons	3,73	0,02
	Piles	3,87	0,02
	Cartouches	1,62	0,01
	Radiographies	1,78	0,01
Réemploi	320,96	1,97	
Total		27 533,20 tonnes	169,12 kg/an/hab

* Population comprenant les habitants des communes du S.M.L.A. (162.805 habitants)

Il est à noter que le tonnage dit de "Réemploi" comprend 313,60 tonnes de gravats ayant fait l'objet de dons auprès des agriculteurs ainsi que 7,36 tonnes de meubles et bibelots auprès de l'association "La Ressourcerie du Calaisis"

• Répartition des principaux déchets de déchèteries



En 2015, 27 533,20 tonnes de déchets ont été collectées sur les déchèteries. La majorité de ces déchets est composée de déchets verts (5 997,14 tonnes), de tout-venant (5 972,76 tonnes), de gravats (8 520,36 tonnes) mais également de bois (3 420,71 tonnes).

La déchèterie Monod bénéficie d'une benne éco-mobilier depuis avril 2014. Quant à la déchèterie de Calais Epinal, la benne a été installée depuis avril 2015. Ce dispositif a permis la collecte de 711,86 tonnes de Déchets d'Equipements et d'Ameublement qui seront valorisées.

	Ratios de tonnage (en kg/hab./an)						Différence entre 2014 et 2015	Evolution du ratio de tonnage entre 2014 et 2015
	2010	2011	2012	2013	2014	2015		
DDS	1,91	1,17	1,25	1,19	1,18	1,24	0,06	5,35 %
Métaux	5,16	5,40	5,31	5,55	5,72	6,54	0,82	14,33 %
Tout venant	38,95	34,45	34,91	36,90	35,35	36,69	1,34	3,78 %
Gravats	38,87	30,25	26,70	34,37	58,06	52,33	-5,73	-9,86 %
Bois	18,86	18,91	20,89	22,03	23,31	21,01	-2,30	-9,86 %
Cartons	3,33	2,80	2,64	2,70	2,83	2,75	-0,08	-2,77 %
DEEE	2,73	2,60	2,48	2,65	2,75	2,95	0,20	7,41 %
Déchets verts	32,96	32,47	35,42	33,54	43,39	36,84	-6,55	-15,10 %
Amiante	1,07	0,65	0,61	0,65	0,67	0,76	0,09	13,76 %
Mobilier	-	-	-	0,00	1,61	4,37	2,76	171,58 %

Les ratios des principaux types de déchets apportés en déchèteries poursuivent leur hausse entre 2013 et 2014 mais restent cependant inférieurs à la moyenne française.

Ramenés à l'habitant, les tonnages collectés s'élèvent à 169,12 kg soit une baisse de 7,88 kg par rapport à 2014 (177 kg en 2014).

Malgré la perte de 11 communes (suite à la réforme territoriale), les habitants de dix communes sur 11, rattachées au SMLA, continuent de déverser leurs déchets sur nos déchèteries.

Cette diminution est essentiellement due à la baisse des apports de déchets verts (- 6,55 kg) et des gravats (-5,73 kg). On peut noter également une légère baisse du bois (-2,60 kg).

	Ratios de tonnage (en kg/hab./an)
S.E.V.A.D.E.C. + S.M.L.A.	169,12
Moyenne française	184

FREQUENTATIONS MENSUELLES PAR DECHETERIES EN 2015

	<i>Epinal</i>	<i>Monod</i>	<i>Guînes</i>	<i>Audruicq</i>	<i>Oye-Plage</i>	<i>Licques</i>	<i>Louches</i>	<i>Peuplingues</i>	<i>Total</i>
Janvier	2 117	2 095	1 792	1 130	510	431	1 053	690	9 818
Février	2 216	2 381	1 950	1 125	765	318	1 075	398	10 228
Mars	3 168	3 739	2 747	2 159	1 168	528	1 747	657	15 913
Avril	3 831	4 012	3 090	2 441	1 196	711	1 789	384	17 454
Mai	3 384	3 468	3 740	1 645	1 324	594	1 794	676	16 625
Juin	3 605	3 964	2 286	1 708	1 216	845	1 856	571	16 051
Juillet	3 595	4 394	3 374	1 590	1 354	924	1 838	805	17 874
Août	3 759	4 332	3 451	2 756	1 224	1 086	1 644	848	19 100
Septembre	3 098	4 023	3 056	1 668	1 032	820	1 716	762	16 175
Octobre	2 979	3 760	2 744	2 026	1 132	443	1 613	481	15 178
Novembre	2 274	2 736	1 982	1 541	778	423	1 239	377	11 350
Décembre	2 233	2 490	2 062	1 563	781	93	28	465	9 715
Total	36 259	41 394	32 274	21 352	12 480	7 216	17 392	7 114	175 481

	Evolution 2014/2015
S.E.V.A.D.E.C.	-3,28 %

En 2015, les 8 déchèteries du SEVADEC ont accueilli **175 481 usagers** dont 77 653 sur les deux déchèteries de Calais, **soit une baisse de 3,28 % par rapport à 2014.**

Sur l'ensemble des déchèteries, on observe une diminution des fréquentations à l'**exception des déchèteries de Calais Ouest et d'Audruicq**

DEVENIR DES DECHETS DEPOSES DANS LES DECHETERIES DU SEVADEC

Le SEVADEC s'efforce à recycler au maximum les déchets provenant des déchèteries afin de préserver les ressources naturelles en concluant des contrats avec les repreneurs. Seuls les déchets amiantés sont destinés à l'enfouissement.

Les déchets verts et les huiles alimentaires sont traités par méthanisation. Le surplus de déchets verts durant la période estivale va, quant à lui, en compostage chez Adri-Compost.

Les papiers-cartons sont acheminés au centre de tri du SEVADEC.

Le bois est recyclé par SMDR Ramery afin, notamment, de fabriquer des plaques en aggloméré et de créer du combustible.

Les gravats sont utilisés comme sous-couches routières par SMDR Ramery.

Les DEEE sont démantelés et/ou réparés en vue d'un recyclage.

Les métaux et les batteries sont traités par Baudelet.

Les huiles minérales et les DDS (déchets diffus spécifiques) sont traités chez Chimirec afin d'y être recyclés.

Les néons et ampoules sont collectés par Recylum.

Enfin, les piles sont recyclées par Screlec.

BIOMETHANISATION



SEVADEC
CENTRE DE VALORISATION



En service depuis mars 2007, le centre de valorisation organique (ou usine de biométhanisation) permet de valoriser les déchets organiques biodégradables, encore appelés fermentescibles.



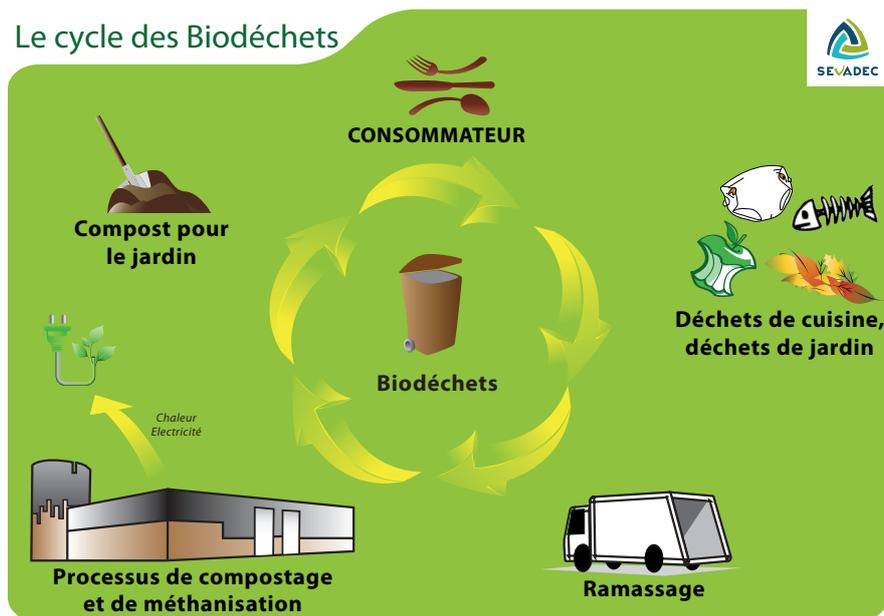
La technique de biométhanisation est basée sur **la dégradation de la matière organique en absence d'oxygène** (condition anaérobie). Cette dégradation est le résultat d'activités bactériennes. Celle-ci aboutit à la formation de plusieurs éléments :

- un mélange gazeux combustible, appelé **«biogaz»** qui correspond à environ 11 à 15 % de la masse initiale de déchets. Ce mélange est transformé en électricité et en chaleur.
- un résidu organique, appelé **«digestat»** correspondant à environ 30 à 60 % de la masse initiale de déchets. Ce résidu est traité pour donner du compost.
- un résidu liquide, appelé **«jus»**, représentant environ 20 à 40 % de la masse initiale de déchets. Une étude est menée afin de trouver une solution pour valoriser ces jus (utilisation comme engrais par exemple).

Les déchets acceptés au centre de valorisation organique sont :

- la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM)
 - les déchets de cuisine
 - les papiers et cartons souillés
 - les textiles sanitaires
 - les Journaux, Revues et Magazines (JRM) de la ville de Calais
- les déchets de jardins (déchets verts)
- les déchets de restauration collective

Le cycle des Biodéchets



La **biométhanisation** a pour effet de réduire considérablement la charge organique. Le **compost** produit est ensuite valorisé en milieu agricole et au niveau des particuliers (distribution gratuite). Le **biogaz** est, quant à lui, envoyé prioritairement vers les groupes électrogènes et la chaudière de cogénération afin de produire de l'électricité et de la chaleur grâce à une chaudière.

L'usine de biométhanisation de Calais a été dimensionnée pour traiter, à terme, **28 000 tonnes/an** :

- **27 000 tonnes de biodéchets** (fermentescibles et déchets verts) issus de la collecte sélective des ménages et d'apports volontaires des déchèteries,
- **1 000 tonnes de graisses alimentaires.**

RECAPITULATIF DES TONNAGES APPORTES AU C.V.O.

• Tonnages mensuels de biodéchets apportés au c.v.o. par les collectivités membres

	CAP CALAISIS		SMIRTOM	CCRA	SEVADEC
	FERMENTESCIBLES	DECHETS VERTS	FERMENTESCIBLES + DECHETS VERTS	FERMENTESCIBLES + DECHETS VERTS	
Janvier	384,15	05,06	104,92	216,20	710,33
Février	359,63	10,74	103,76	203,70	677,83
Mars	493,66	33,80	253,84	304,28	1 085,58
Avril	666,26	56,00	448,08	474,48	1 644,82
Mai	710,62	112,42	517,78	530,84	1 871,66
Juin	712,40	150,81	492,04	189,14	1 544,39
Juillet	670,09	144,28	477,46	310,85	1 602,68
Août	572,54	97,38	457,02	437,62	1 564,56
Septembre	705,76	139,84	568,12	288,60	1 702,32
Octobre	599,31	92,03	443,66	375,62	1 510,62
Novembre	511,84	79,08	292,16	305,06	1 188,14
Décembre	439,02	17,50	169,06	260,46	886,04
<i>Total en tonnes par déchets</i>	6 825,28	938,94	4 327,90	3 896,85	15 988,97
<i>Total par collectivités</i>	7 764,22				

Le tonnage de fermentescibles entrant au CVO, provenant de Cap Calaisis, a diminué de 14,55 % par rapport à 2014. Par contre, le tonnage des déchets verts a augmenté de 21,97 % en raison du fait que les déchets verts des services "jardins" de la ville de Calais ont été traités en totalité sur l'usine de biométhanisation et non plus sur la plate-forme de compostage d'Escoeuilles.

Entre 2014 et 2015, la production globale de biodéchets issus du territoire de Cap Calaisis est tout de même en baisse de 11,33 %.

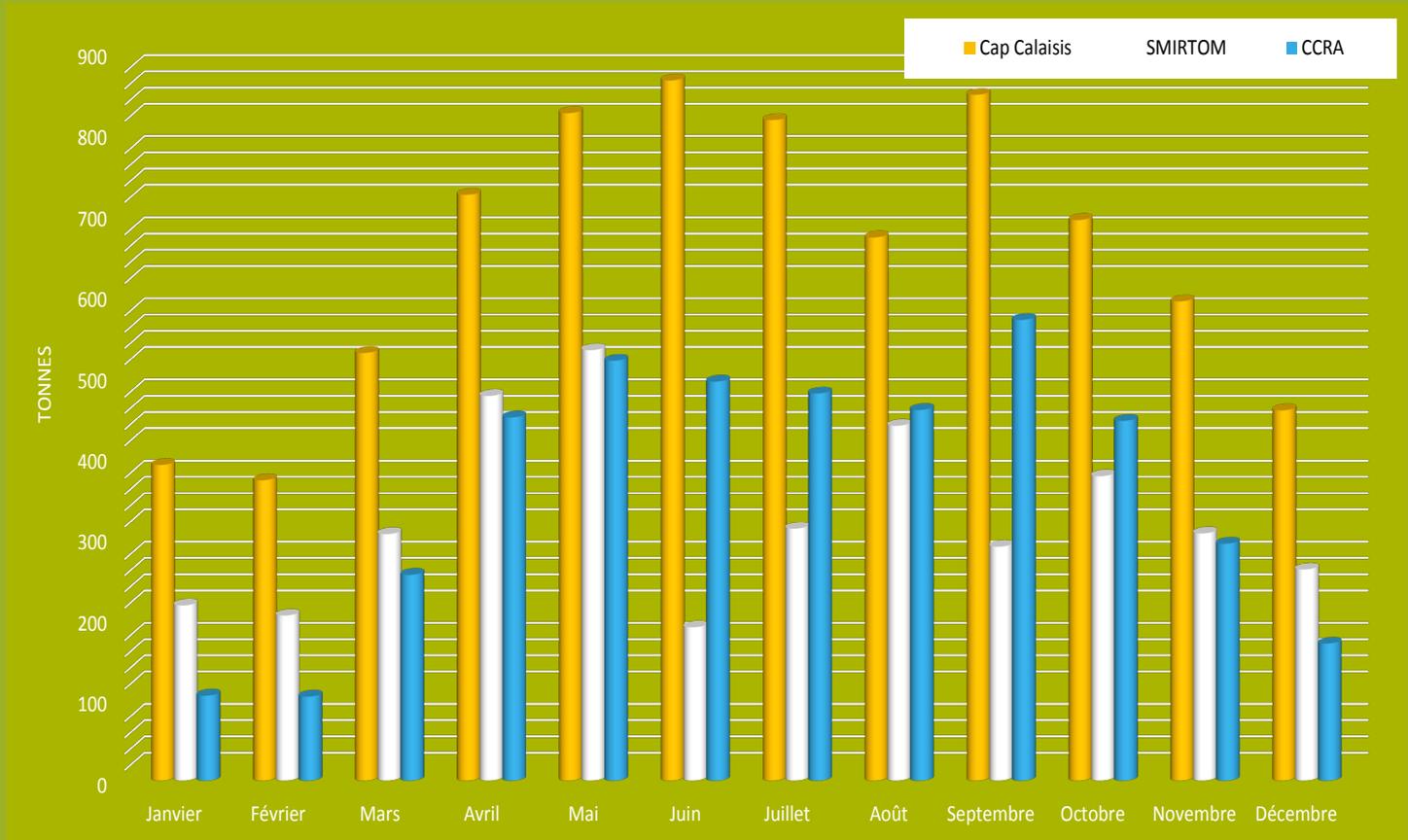
Le tonnage provenant de la CCRA a baissé de 13,19 %. En effet, ce dernier passe de 4 985,34 tonnes à 4 327,90 tonnes pour l'année 2015.

Concernant le tonnage provenant du SMIRTOM, celui-ci a fortement augmenté de 64,92 %. Cette hausse découle du fait, qu'entre juin et août (durant la période estivale), les déchets ont été traités majoritairement sur le centre de valorisation organique et non sur la plate-forme de compostage de Louches (seulement 754,80 tonnes envoyées en compostage contre 2 746,32 tonnes en 2014). Cependant, globalement, la production de biodéchets concernant le territoire du SMIRTOM a diminué de 8,95 % entre 2014 et 2015.

Cette diminution générale de la production de biodéchets sur le territoire du SEVADEC peut s'expliquer, par :

- la diminution de la population, notamment pour Cap Calaisis, puisque la population de cette communauté d'agglomération est passée de 97 326 habitants en 2014 à 97 002 en 2015,
- une diminution du gaspillage alimentaire par les usagers suite aux actions de prévention mises en place par le SEVADEC,
- une modification des modes de consommation suite à l'effet « crise » puisque la production d'ordures ménagères résiduelles sur le territoire est également en diminution.

• Evolution mensuelle des fermentescibles et des déchets par collectivité durant l'année 2015.



Afin d'éviter certains problèmes d'ordre technique, le SEVADEC est contraint de limiter les apports de déchets verts vers le CVO en période estivale.

Durant cette dernière, les apports contiennent une part trop importante de tontes de gazon, impliquant une forte concentration en azote.

Cet excès d'azote pourrait alors déstabiliser la biologie du digesteur, ce qui, à terme, provoquerait une réduction de la production de biogaz et l'élévation du taux d'acides gras volatiles responsables de l'inhibition du milieu bactérien.

Il est donc nécessaire de faire traiter une partie des déchets (754,80 tonnes pour le SMIRTOM et 2 597,26 tonnes pour les déchèteries) sur la plate-forme de compostage à Louches.

• Tonnages mensuels de déchets verts et d'huiles végétales apportés
au C.V.O. en provenance des huit déchèteries du SEVADEC

SEVADEC		
	DECHETS VERTS	HUILES VEGETALES
Janvier	183,96	0,82
Février	232,62	0,00
Mars	288,26	0,00
Avril	385,76	0,00
Mai	297,17	0,80
Juin	297,88	0,60
Juillet	276,94	0,40
Août	303,84	1,58
Septembre	399,50	1,04
Octobre	309,81	1,26
Novembre	256,76	0,84
Décembre	167,38	1,04
<i>Total en tonnes par</i>	3 399,88	8,38
<i>Total pour les déchèteries</i>	3 408,26	

Entre 2014 et 2015, le tonnage des déchets verts et d'huiles végétales provenant des déchèteries a baissé de 21,98 %. Il passe de 4 368,45 tonnes en 2014 à 3 408,26 tonnes en 2015.

La baisse la plus marquée concerne les déchets verts avec une chute de 22,05 % du tonnage.

Pour les huiles alimentaires, l'augmentation est de 23,96 %.

• Tonnages mensuels de déchets tiers fournis par le SEVADEC

	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Envinord	14,20	27,96	9,92	15,62	5,90	6,44	19,80	0,86	11,84	23,90	19,46	13,42	169,32
Transmanche	12,16	22,16	25,36	8,32	13,70	4,88	19,46	9,04	11,46	15,42	7,68	23,52	173,16
AgriOpale	109,38	104,76	121,86	72,80	62,68	119,44	87,62	140,12	103,64	104,74	99,52	104,42	1 230,98
E2 environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,48	0,00	0,00	0,00	3,48
Buchez	0,00	11,78	0,00	0,00	0,00	11,38	8,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31,44
Saninord	0,00	0,00	26,20	3,20	0,00	0,00	0,00	6,84	0,00	0,00	0,00	0,00	36,24
SEVADEC*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,42	0,40	1,18	1,12	1,36	2,08	0,96	7,52
Essais	0,00	0,00	18,02	0,00	1,70	0,00	0,00	6,50	0,00	0,00	0,00	0,00	26,22
Total en tonnes	135,74	166,66	201,36	99,94	83,98	142,56	135,56	164,54	131,54	145,42	128,74	142,32	1 678,36

*SEVADEC = huiles provenant des collèges, lycées et restaurants du territoire



Le SEVADEC s'est engagé, au travers du marché d'exploitation conclu avec OCTEVA, à fournir 1 000 tonnes d'huiles et graisses alimentaires par an.

En 2015, le SEVADEC a dépassé son objectif puisque 1 678,36 tonnes d'huiles et graisses ont été apportées et traitées sur le C.V.O.

Cette valeur est en augmentation de 56,44 % par rapport à 2014.

En 2015, OCTEVA avait apporté 3 573,14 tonnes de déchets tiers. En 2015, ce tonnage a baissé de 15,65 % puisqu'il a atteint les 3 013,77 tonnes (engagement annuel de 2 000 tonnes par an).

• Tonnages mensuels de déchets tiers fournis par OCTEVA durant l'année 2015.

	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Continental Nutrition	241,58	241,72	215,50	261,82	170,50	256,16	256,82	-	-	-	-	-	1644,10
Opale Env Auchan	61,06	42,82	56,94	48,44	44,58	46,46	75,12	54,66	44,86	51,86	53,74	65,30	645,84
Intermarché	3,98	2,82	2,80	4,16	3,74	5,00	6,10	5,86	4,72	4,96	3,60	4,70	52,44
Espace expansion	1,84	0,30	-	3,64	2,42	2,40	3,45	2,68	1,29	1,54	-	3,38	22,94
Aquanord	-	4,48	-	9,32	3,36	3,54	7,38	8,50	7,50	17,34	7,06	8,70	77,18
Novandie	57,00	58,68	49,18	48,18	86,70	44,56	-	6,46	-	-	-	-	350,76
Carrefour City	-	1,82	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,82
Sita	-	-	26,30	13,24	-	28,00	21,04	49,14	9,02	-	-	-	146,74
Hôpital de Calais	-	-	-	-	-	2,10	2,20	2,12	2,28	3,08	1,98	2,84	16,60
Arcelor Mital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,72	1,20	1,84	1,14	4,90
Terenvi	-	-	-	-	-	1,00	0,45	-	-	1,44	0,10	-	2,99
Essais	-	-	-	-	-	-	-	-	13,38	24,34	0,92	8,82	47,46
Total en tonnes	365,46	352,64	350,72	388,80	311,30	389,22	372,56	129,42	83,77	105,76	69,24	94,88	3 013,77

TONNAGES TRAITES PAR LE C.V.O

SEVADEC	
Janvier	1 396,31
Février	1 429,75
Mars	1 925,92
Avril	2 519,32
Mai	2 564,91
Juin	2 374,65
Juillet	2 388,14
Août	2 163,94
Septembre	2 318,17
Octobre	2 072,87
Novembre	1 643,72
Décembre	1 291,66
Total en tonnes	24 089,36

De décembre à février, les apports de déchets au CVO sont faibles. Cependant, entre avril et octobre, la quantité augmente fortement. Ceci est dû à la multiplication des apports de déchets verts suite à l'arrivée des beaux jours. À noter qu'entre juin et septembre, l'apport de déchets verts au CVO est limité puisque ceux-ci sont trop riches en azote et risqueraient d'engendrer des problèmes au niveau de la biologie du digesteur.

• Evolution pluriannuelle du tonnage traité par le C.V.O de 2012 à 2015



• Evolution mensuelle des tonnages traités de 2012 à 2015

	2012	2013	2014	2015
Janvier	1 554,90	1 299,37	1 459,16	1 396,31
Février	1 333,70	1 324,84	1 281,87	1 429,75
Mars	1 969,10	1 512,19	1 830,09	1 925,92
Avril	1 876,00	2 368,49	2 356,75	2 519,32
Mai	2 782,60	2 545,37	2 611,98	2 564,91
Juin	2 551,80	2 516,19	2 535,45	2 374,65
Juillet	2 540,90	2 591,23	2 538,00	2 388,14
Août	2 500,50	2 677,44	2 251,26	2 163,94
Septembre	1 949,60	2 337,03	2 717,72	2 318,17
Octobre	2 659,00	2 264,35	2 198,79	2 072,87
Novembre	2 254,40	1 910,58	1 744,06	1 643,72
Décembre	1 439,20	1 511,95	1 702,26	1 291,66
<i>Total en tonnes</i>	25 411,70	24 859,03	25 227,39	24 089,36

Entre 2013 et 2014, les tonnages traités par le CVO ont augmenté de 1,48 %. A contrario, en 2015, ce tonnage a diminué de 4,51 %, passant ainsi de 25 227,39 tonnes à 24 089,36 tonnes.

• Matières à évacuer du C.V.O.

	refus de tri	valorisation ferrailles	structurant excédentaire	Total en tonnes
Janvier	3,64	11,96	324,64	340,24
Février	3,02	2,10	192,46	197,58
Mars	3,36	7,38	292,00	302,74
Avril	3,64	5,38	309,64	318,66
Mai	0,94	7,74	564,66	573,34
Juin	0,00	7,06	676,02	683,08
Juillet	4,35	4,48	705,74	714,57
Août	0,00	2,78	639,56	642,34
Septembre	0,00	1,84	689,78	691,62
Octobre	1,54	2,32	384,96	388,82
Novembre	0,00	3,04	381,56	384,60
Décembre	3,10	2,88	204,06	210,04
<i>Total en tonnes</i>	23,59	58,96	5 365,08	5 447,63

Le **refus de tri primaire** représente environ 0,09 % du tonnage entrant. Il est constitué principalement de plastiques (films, papiers glacés, erreurs de tri...).

Celui-ci est séparé des déchets entrants lors du passage dans un trommel à mailles de 60 mm situé dans la zone de préparation. Si le diamètre de ces déchets est supérieur à 60 mm, les déchets retournent dans la zone de réception pour être, soit remélangés avec des déchets frais, soit envoyés en **Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND)**. Entre 2014 et 2015, le refus de tri a diminué de 21,36 %, soit 6,41 tonnes de refus de moins.



Il peut aussi arriver de trouver des **déchets ferreux** dans les fermentescibles (couverts, outils de jardin oubliés, boîtes de conserve...).

Ces déchets ferreux représentent une part de 0,24 % sur le total du tonnage entrant. Ces métaux sont repris et valorisés par la société «**Nicolay**» qui leur offre une seconde vie.



Le **structurant excédentaire** ou **refus d'affinage** correspond à la partie du compost contenant une grande quantité de plastiques et de copeaux de bois. Ce refus d'affinage est obtenu après criblage dans un trommel à mailles de 12 mm. Cette fraction constitue 22,27 % du tonnage entrant et sera ensuite envoyée en CSDND afin de servir de couche intermédiaire dans les alvéoles de stockage. Au final, entre 2014 et 2015, la matière totale évacuée a baissé de **16,71 %**.





LES PRODUITS DU C.V.O.

LE BIOGAZ

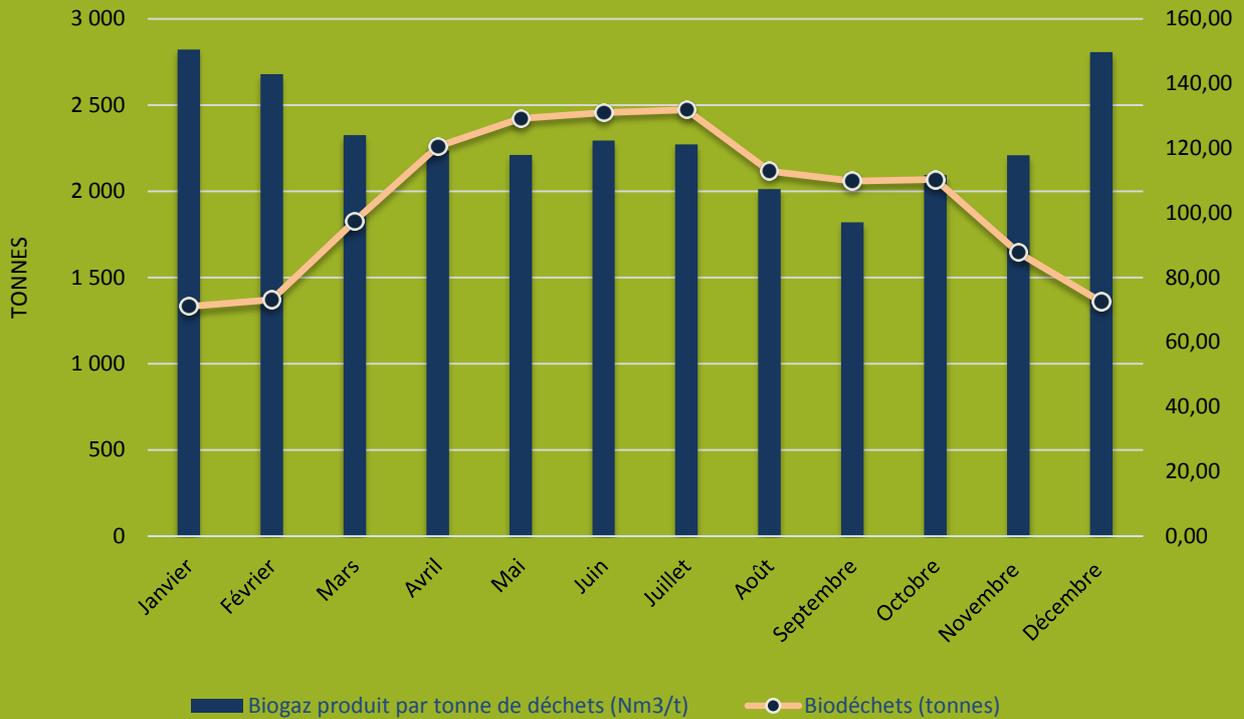
En 2015, le CVO a produit **121 Nm³ de biogaz** par tonne de déchet traité, soit un total de **2 833 747 Nm³ de biogaz produit**. Ce dernier est envoyé en priorité vers les **groupes électrogènes** (90,58 %), puis vers la **chaudière de secours** (8,86 %) afin d'y être valorisé et, en dernier recours, vers la **torchère** (0,56 %). Ce faible pourcentage de biogaz envoyé vers la torchère est dû à l'ajout d'un second groupe électrogène (mis en place en 2010) permettant une valorisation optimale du biogaz produit, notamment en période hivernale, mais également à deux optimisations qui ont été apportées en 2014 au niveau de la torchère et de la chaudière process.

Avec la chaudière de cogénération et celle de secours, le CVO produit de l'eau chaude dont 432 MWh sont utilisés pour le **chauffage des locaux du SEVADEC** et 50 MWh pour ceux d'OCTEVA. Le reste, soit environ 639 MWh, est utilisé pour le **séchage du compost**. Le CVO produit également de la **vapeur d'eau**, environ 1 891 MWh à l'avantage de la chaudière de cogénération et 1 485 MWh à l'avantage de la chaudière de secours.

	Quantité de biogaz produit (Nm ³)	Biodéchets introduits (en tonnes)
Janvier	200 760	1 333,91
Février	196 148	1 372,94
Mars	226 603	1 826,67
Avril	269 231	2 258,92
Mai	285 687	2 421,78
Juin	300 440	2 455,14
Juillet	299 668	2 472,93
Août	227 153	2 116,19
Septembre	199 888	2 059,63
Octobre	230 915	2 067,47
Novembre	193 874	1 644,96
Décembre	203 380	1 358,53
Total	2 833 747	23 389,07

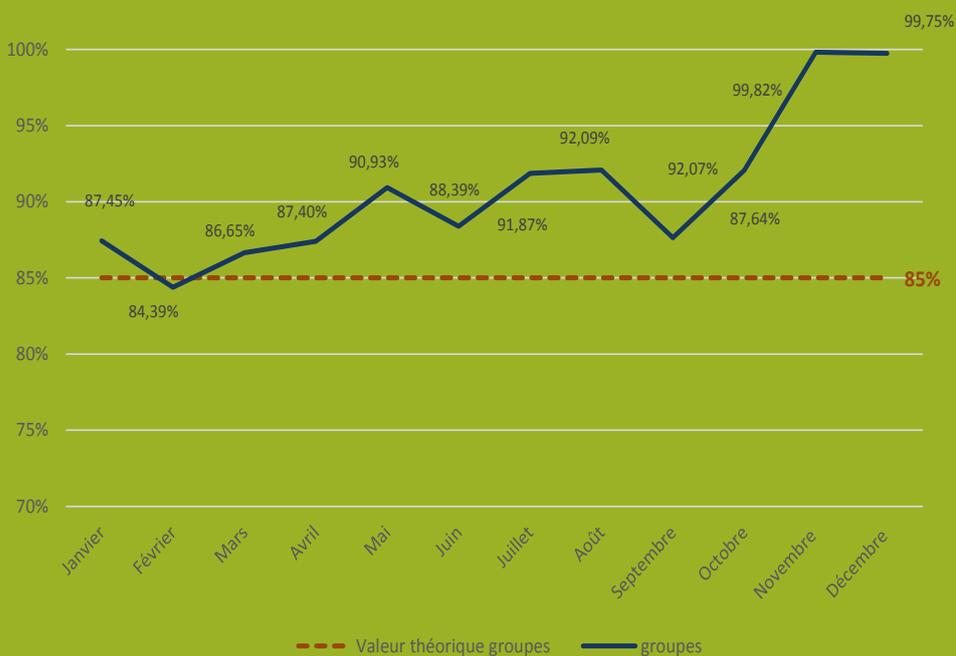
La production de biogaz est suffisamment importante pour permettre une valorisation énergétique à la fois sous forme d'électricité et de chaleur grâce aux deux groupes électrogènes et aux deux chaudières présentes sur site.

• Quantité de biogaz produit par tonne de biodéchets



La quantité de biogaz produite par tonne de biodéchets est moins élevée entre mai et septembre puisque, durant cette période, la quantité de déchets verts est plus importante. En effet, ces derniers ne permettent de produire que 160 Nm3 par tonne de Matière Sèche Volatile (MSV), alors que les déchets fermentescibles peuvent en produire jusqu'à 744 Nm3 par tonne traitée. Or, en période estivale, l'apport de déchets verts est plus important que celui des fermentescibles, provoquant une production de biogaz plus faible.

• Part du biogaz envoyé vers les groupes électrogènes



En moyenne, la part de biogaz envoyée vers les groupes électrogènes dépasse la valeur théorique. En 2015, 90,58 % du biogaz a été envoyé vers les groupes électrogènes. À noter que, durant les deux derniers mois de l'année, la part de biogaz envoyée vers les moteurs a atteint plus de 99 % tandis que celle envoyée vers la chaudière de secours est descendue en dessous de 0,17 %.

• Part du biogaz envoyée vers la chaudière de secours



La part de biogaz envoyée vers la **chaudière de secours** est inférieure à la valeur théorique puisqu'elle est, en moyenne, de 8,80 %.

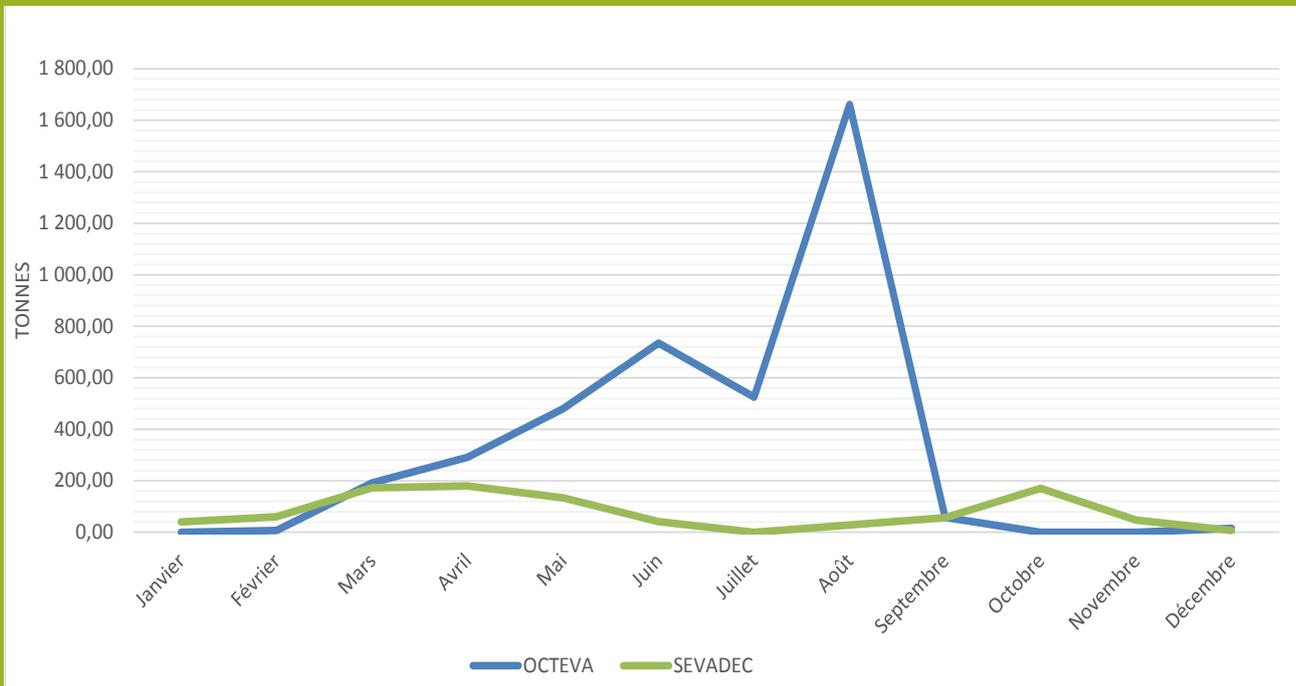
• Part du biogaz envoyé vers la torchère



En 2015, la part de biogaz envoyée vers la **torchère** est passée en dessous de la valeur théorique puisqu'elle est, en moyenne, de 0,49 %. En 2013, elle était de 2,02 %, ce qui montre une nette progression de la valorisation du biogaz sous forme d'électricité et de chaleur puisque le biogaz n'est presque plus torché.

LE COMPOST

• Evacuation mensuelle du compost



	OCTEVA	SEVADEC	Total compost évacué
Janvier	0,00	39,48	39,48
Février	7,24	59,92	67,16
Mars	192,04	172,87	364,91
Avril	291,62	179,52	471,14
Mai	479,38	133,10	612,48
Juin	733,98	41,64	775,62
Juillet	524,40	0,00	524,40
Août	1 661,60	28,56	1 690,16
Septembre	58,02	56,66	114,68
Octobre	0,00	170,26	170,26
Novembre	0,00	46,52	46,52
Décembre	15,30	7,28	22,58
Total en tonnes	3 963,58	935,81	4 899,39

En 2015, c'est 5 383 tonnes de compost qui ont été produites dont **4 899,39 tonnes** qui ont été valorisées.

OCTEVA dispose, contractuellement, de 80 % du compost qu'il vend aux agriculteurs. Le SEVADEC, quant à lui, dispose des 20% restants qu'il utilise lors de ses actions de communication auprès de la population afin de sensibiliser les citoyens aux gestes de tri (distribution gratuite de compost organisée par les communes adhérentes du SEVADEC ou par le SEVADEC lors de ses journées portes ouvertes). Le compost produit sur l'usine est conforme à la **norme NFU 44-051**.

• Production d'électricité



	MWh
Janvier	346,30
Février	324,04
Mars	380,02
Avril	454,22
Mai	503,45
Juin	515,03
Juillet	527,40
Août	384,51
Septembre	327,48
Octobre	408,10
Novembre	377,91
Décembre	403,49
Total	4 951,95

Malgré une diminution des tonnes traitées, la production de biogaz a augmenté de 1 746 Nm³ par rapport à 2014. La production d'électricité s'est élevée à **4 951 952 KWh**, soit une augmentation de 2,26 % par rapport à 2014. Cette augmentation s'explique par l'envoi d'une quantité moins importante de biogaz vers la torchère et la chaudière.

LA VAPEUR

La vapeur produite par le CVO provient de 2 installations :

- une chaudière de cogénération couplée aux groupes électrogènes,
- une chaudière de secours fonctionnant au biogaz et au fuel.

A l'origine, seule la chaudière de secours était utilisée puisque les groupes électrogènes ne fonctionnaient pas. Cependant, depuis 2010, les groupes "tournant" de façon optimale, nous ne tendons qu'à utiliser principalement la chaudière de cogénération.

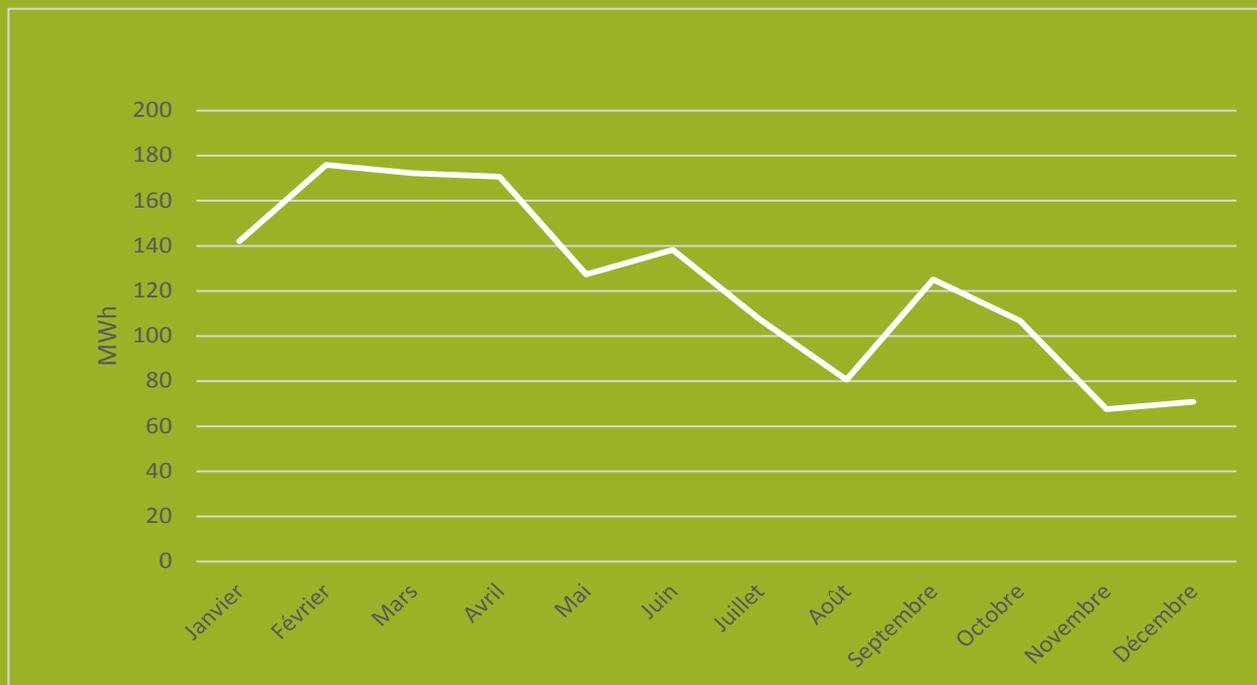
• Production de vapeur de la chaudière de cogénération



	Vapeur cogénérée produite (MWh)
Janvier	120
Février	121
Mars	139
Avril	167
Mai	186
Juin	179
Juillet	169
Août	149
Septembre	127
Octobre	146
Novembre	161
Décembre	227
Total (en Mwh)	1 891

La production de vapeur de cogénération est directement proportionnelle à la production d'électricité puisque cette chaudière fonctionne à l'aide des calories récupérées dans les circuits de refroidissement et dans les fumées des deux groupes électrogènes.

• Production de vapeur de la chaudière de secours



	Vapeur produite chaudière process (en MWh)
Janvier	142
Février	176
Mars	172
Avril	171
Mai	127
Juin	138
Juillet	107
Août	81
Septembre	125
Octobre	107
Novembre	68
Décembre	71
Total (en MWh)	1 485

La production de vapeur de la chaudière de secours est inversement proportionnelle à la production de vapeur de la chaudière de cogénération.

EAU CHAUDE

La production d'eau chaude provenant de la chaudière de cogénération suit la même évolution, au cours de l'année, que celle de la vapeur puisqu'elles sont générées par le même équipement.

• Production d'eau chaude de la chaudière de cogénération



	Eau chaude cogénérée (en MWh)
Janvier	242
Février	227
Mars	266
Avril	318
Mai	352
Juin	361
Juillet	369
Août	269
Septembre	230
Octobre	286
Novembre	265
Décembre	282
Total (en MWh)	3 467

L'eau chaude produite est auto-consommée pour les besoins de la plate-forme.

En effet, celle-ci sert au séchage du compost ainsi qu'au chauffage des locaux sociaux du SEVADEC et d'OCTEVA.

Cette auto-consommation permet de protéger l'environnement (énergie verte) puisque ni fuel ni énergies fossiles ne sont consommées pour chauffer les bâtiments.

	Eau chaude SEVADEC (en MWh)	Eau chaude OCTEVA (en MWh)	Eau chaude séchage tunnels (en MWh)	Total (MWh)
Janvier	36,48	4,54	53,04	94,06
Février	24,27	2,72	47,74	74,73
Mars	33,76	3,95	57,05	94,76
Avril	34,45	4,00	49,13	87,58
Mai	33,99	3,95	48,48	86,42
Juin	39,56	4,60	56,42	100,58
Juillet	40,44	4,70	57,68	102,82
Août	32,51	3,78	46,37	82,66
Septembre	37,09	4,31	52,90	94,30
Octobre	39,82	4,63	56,80	101,25
Novembre	34,84	4,05	49,70	88,59
Décembre	45,00	5,23	64,18	114,41
Total	432,21	50,46	639,49	1 122,16

A noter qu'il y a une différence entre la quantité d'eau chaude produite et celle consommée. En effet, il existe des pertes en ligne sur les différents réseaux de chauffage en plus d'un système aérotherme permettant de rejeter le surplus de chaleur, notamment l'été, lorsque les besoins se font moindres.

RECAPITULATIF 2015

	2012	2013	2014	2015
Biodéchets traités (en tonnes)	23 885	24 858	25 227	24 089
Biogaz produit (en Nm ³ / tonne traitée)	127	119	121	121
Biogaz total (en Nm ³)	3 045 026	2 784 941	2 832 001	2 833 747
Pourcentage de biogaz envoyé à la torchère	4,05%	2,48%	1,88%	0,56%
Pourcentage de biogaz envoyé vers les groupes électrogènes	87,86%	87,54%	89,48%	90,58%
Pourcentage en biogaz envoyé vers la chaudière	8,09%	9,98%	8,64%	8,86%
Vapeur produite chaudière process (en MWh)	971	1 312	1 190	1 485
Vapeur cogénérée produite (en MWh)	1 437	1 690	1 750	1 891
Eau chaude cogénérée produite (en MWh)	3 254	3 287	3 390	3 467
Electricité produite (en MWh)	4 649	4 696	4 842	4 952
Compost produit (en tonnes)	7 005	5 917	5 729	5 383



CENTRE DE TRANSFERT



Le centre de transfert a pour but d'optimiser le coût d'acheminement des déchets entre la collecte et les centres de traitement.

En effet, la massification des flux a un impact positif sur l'environnement en augmentant le tonnage par kilomètre parcouru et en diminuant les émissions polluantes ainsi que la consommation de carburant.

Le centre de transfert est une installation intermédiaire entre la collecte et le traitement des déchets. Il permet de créer une rupture de charge afin de regrouper les déchets dans des moyens de transports plus grands, tels que des semi-remorques.

Le tonnage maximum par jour est de 230 tonnes, ces dernières devant être évacuées sous 24h. Les déchets sont stockés dans une fosse par type de déchets (Ordures Ménagères Résiduelles et déchets verts) puis sont chargés à l'aide d'une grue dans des semi-remorques pour être envoyés vers leurs lieux de traitement respectifs.

Les OMR sont envoyés à 62% sur le Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) situé à Sainte-Marie-Kerque (La Bistade), géré par Opale Environnement, et à 38% sur le CSDND de Blaringhen, géré par Baudalet.

Les encombrants sont triés en trois catégories (bois, DEEE et tout-venant) puis évacués vers les filières adaptées. Ils ne transitent pas par la fosse mais directement vers les différents exutoires via des bennes.

Par délibération du Comité Syndical du 20 décembre 2005, la gestion du centre de transfert a été confiée au SEVADEC.

L'exploitation du site a débuté le 1er janvier 2006.

TRANSFERT ET TRANSPORT DES DECHETS

Depuis 2009, les fermentescibles ne transitent plus par le centre de transfert du SEVADEC. Ils sont directement envoyés au Centre de Valorisation Organique (CVO).

Il en est de même pour les déchets verts de la collecte spécifique de la ville de Calais. Depuis le 1er janvier 2015, ces déchets ne transitent plus par le centre de transfert.

Quant au SMIRTOM, il possède son propre centre de transfert et y fait transiter les fermentescibles qui seront destinés au CVO, ses encombrants mais aussi ses Ordures Ménagères Résiduelles avant qu'ils ne soient pris en charge.

Depuis le 1er janvier 2013, les OMR et les encombrants de la CCRA ne transitent plus par le centre de transfert mais sont directement acheminés vers les prestataires.

• Tonnages collectés apportés aux 2 centres de transfert par collectivité

	Cap Calaisis	CCRA	SMIRTOM	total
OMR	30 894,79	5 990,58	7 416,02	44 301,39
Fermentescibles	-	-	754,80	754,80
Encombrants	283,57	283,22	12,68	579,47
Bois	287,42	-	-	287,42
DEEE	9,20	-	-	9,20
Déchets municipaux*	2 148,71	-	-	2 148,71
Total (en tonnes)	33 623,69	6 273,80	8 183,50	48 080,99

* Déchets des balayuses et déchets des migrants collectés par le service public de la ville de Calais

En 2015, la fraction résiduelle des ordures ménagères est en baisse par rapport à 2014 (44 301,39 contre 45 870,98 en 2014) mais cela reste une part très importante des déchets ménagers transitant par les centres de transfert (92,14 %).

Selon les caractérisations, environ 2 tiers de ces déchets pourraient être envoyés vers des filières de valorisation.

• Tonnages collectés apportés au centre de transfert du SEVADEC par collectivité

	Cap Calaisis	SEVADEC
OMR	30 894,79	30 894,79
Fermentescibles	-	-
Encombrants	283,57	283,57
Bois	287,42	287,42
DEEE	9,20	9,20
Déchets municipaux*	2 148,71	2 148,71
Total (en tonnes)	33 623,69	33 623,69

Le tonnage total ayant transité par le centre de transfert est de 33 623,69 tonnes soit une augmentation de 0,75 %. Cela est dû aux apports non négligeables de déchets municipaux (balayuses + migrants) qui n'étaient pas présents en 2014.

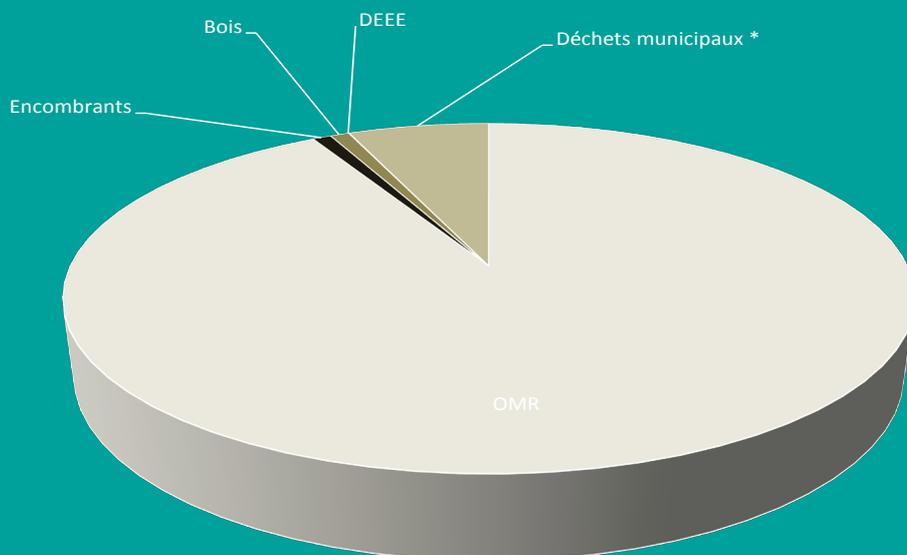
* Déchets des balayuses et déchets des migrants collectés par le service public de la ville de Calais

En 2015, suite à un afflux massif de migrants, une collecte spécifique de déchets s'est peu à peu organisée. Tout d'abord, celle-ci a été assurée par les services de la ville de Calais. Puis, à partir du 18 novembre, elle a été reprise par l'ONG ACTED missionnée par l'Etat. Cependant, la ville de Calais a continué à réaliser des opérations de nettoyage ponctuelles.

Ces déchets ont donc été comptabilisés à part et classés sous l'intitulé "déchets municipaux". Au même titre, les déchets issus des balayuses de Calais ont dû transiter en 2015, par le centre de transfert pendant que l'exutoire habituel (la station d'épuration de Calais Monod) était en travaux.

Par ailleurs, en 2015, aucuns déchets verts n'ont transité par le centre de transfert, l'intégralité ayant été dirigé vers le CVO.

• Tonnages par type de déchets apportés au centre de transfert par Cap Calaisis



• Tonnages mensuels réceptionnés (hors encombrants) au centre de transfert

En tonnes	Cap Calaisis		CCRA	SMIRTOM	
	OMR	Déchets municipaux*	OMR	OMR	Fermentescibles
Janvier	2 584,04	114,12	514,78	584,70	-
Février	2 265,34	80,18	434,00	481,88	-
Mars	2 619,70	107,16	483,44	569,10	-
Avril	2 698,02	229,34	490,56	666,98	-
Mai	2 407,58	126,00	465,04	646,56	-
Juin	2 679,95	177,69	512,82	657,90	341,28
Juillet	2 709,42	150,68	544,12	697,62	184,18
Août	2 527,60	161,50	514,94	623,88	-
Septembre	2 623,78	305,08	533,06	665,16	209,58
Octobre	2 580,68	327,24	501,80	634,80	19,76
Novembre	2 514,34	296,54	473,76	585,36	-
Décembre	2 684,34	73,18	522,26	602,08	-
Total par déchet	30 894,79	2 148,71	5 990,58	7 416,02	754,80
Total par collectivité	33 043,50		5 990,58	8 170,82	

Sur le territoire du SEVADEC, 44 301,39 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ont été collectées en 2015 contre 45 870,98 en 2014 soit une baisse de 3,42%.

Entre 2014 et 2015, par collectivité, on observe une baisse des OMR de 4,65 % pour Cap Calaisis, 0,47 % pour la CCRA et 0,46 % pour le SMIRTOM.

• Tonnages des encombrants (triés par flux) ayant transité par le centre de transfert du SEVADEC

En tonnes	Tout-venant	Bois	DEEE
Janvier	14,26	16,32	0,00
Février	19,54	17,30	0,80
Mars	22,58	22,18	1,12
Avril	22,38	27,64	0,00
Mai	20,92	27,20	1,61
Juin	35,83	19,92	1,38
Juillet	27,00	27,78	1,41
Août	30,28	29,30	0,00
Septembre	26,20	24,34	0,00
Octobre	18,96	30,76	1,68
Novembre	20,78	20,20	0,00
Décembre	24,84	24,48	1,20
Total par déchet	283,57	287,42	9,20
Total par collectivité	580,19		

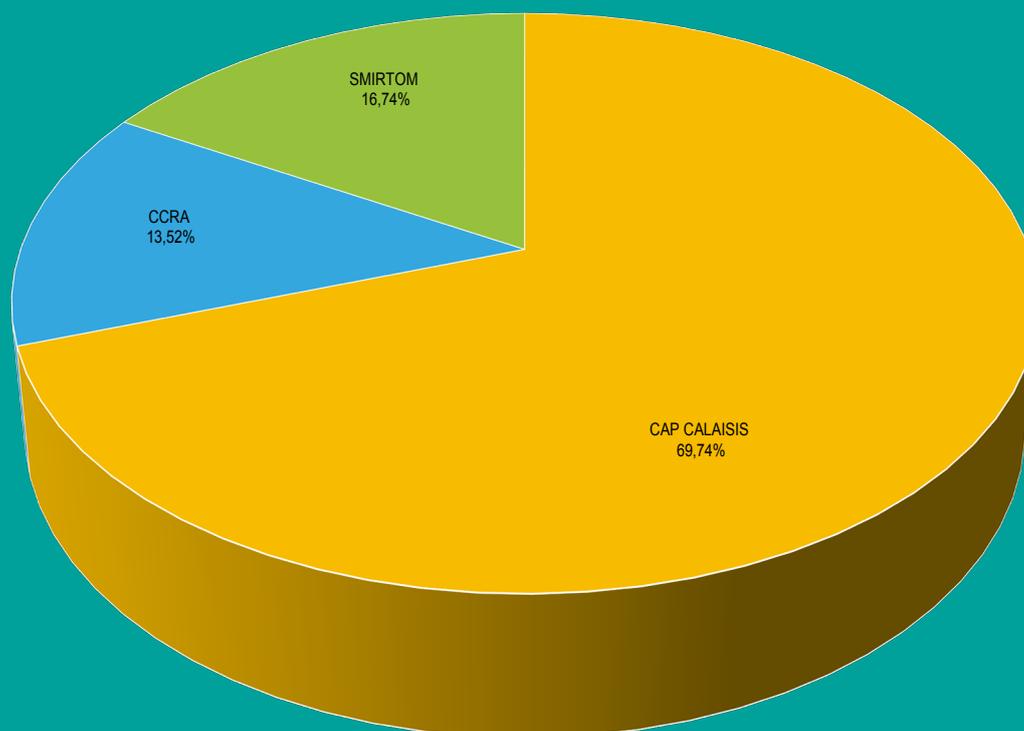
En 2015, 287,42 tonnes de bois et 9,20 tonnes de Déchets

Electriques et Electroniques ont transité par le centre de transfert en vue d'être valorisées.

Bien que seuls les déchets bois, DEEE et encombrants de Calais transitent par le quai de transfert (le tri étant effectué sur place par le service «encombrants» de la Ville de Calais), les chiffres repris dans le tableau annexe prennent en compte les données de l'ensemble des communes de Cap Calais. Ces données sont à considérer dans l'activité globale du SEVADEC.

Pour Marck, Coulogne, Coquelles, Blériot et Sangatte, le tri est effectué au sein des communes par les services municipaux respectifs.

• Part des collectivités dans la provenance des Ordures Ménagères Résiduelles



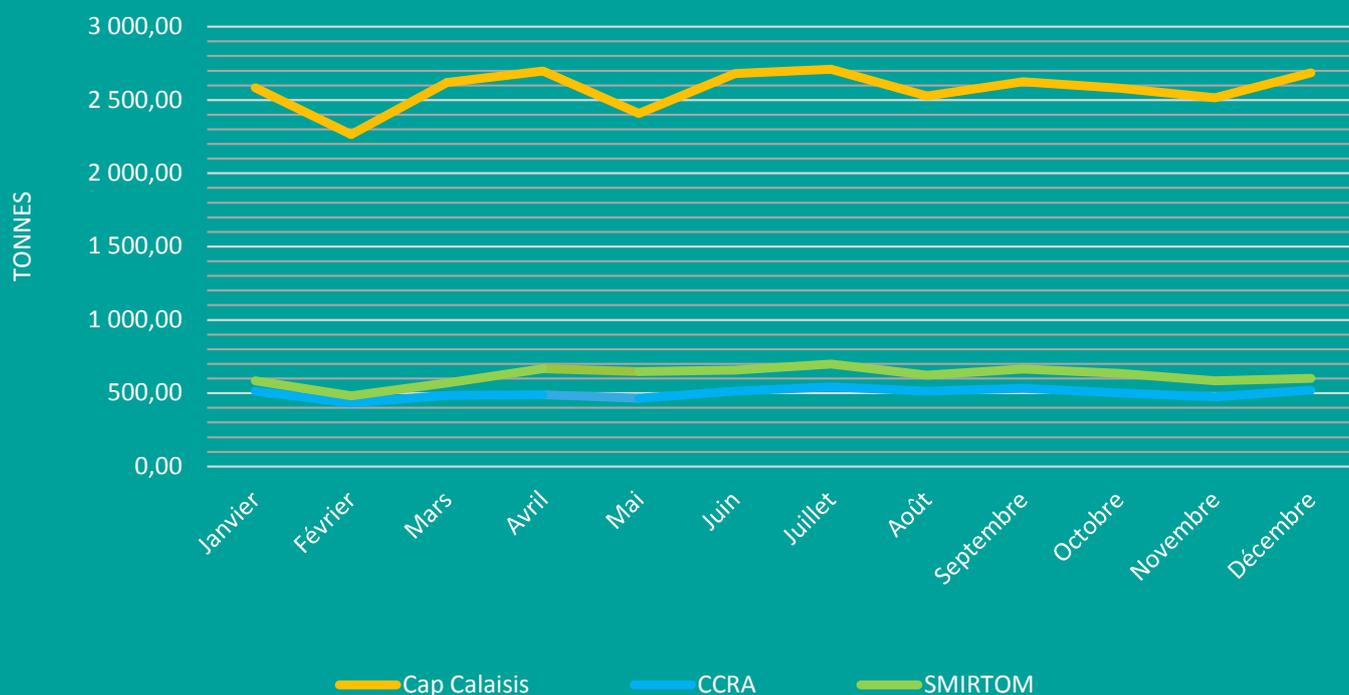


Avec une population qui s'élève à 97 002 habitants pour l'année 2015, soit un peu moins de 62 % de la population globale, 69,74 % des OMR proviennent du territoire de Cap Calaisis contre 16,74 % pour celui du SMIRTOM et 13,52 % pour celui de la CCRA.

Ceci implique que le ratio par habitant est très largement supérieur pour Cap Calaisis mais qu'il connaît une légère tendance à la baisse.

La production moyenne pour un habitant du territoire du SEVADEC s'établit donc à 283,01 kg/an d'Ordures Ménagères Résiduelles, soit une diminution de 10 kg/an/hab par rapport à 2014.

• Evolution des tonnages des ordures ménagères par collectivité en 2015.



L'évolution mensuelle du tonnage des Ordures Ménagères Résiduelles est relativement constante au cours de l'année.

Le tonnage de la CCRA est d'environ 500 tonnes par mois, le SMIRTOM a, quant à lui, un tonnage approximatif mensuel de 618 tonnes. Concernant Cap Calaisis, le tonnage par mois est en moyenne de 2 575 tonnes. Ces valeurs gardent la même tendance qu'en 2014 malgré une légère baisse concernant Cap Calaisis.

• Ratios des ordures ménagères résiduelles par collectivité

	Ratio des OMR (kg/hab)		
	2013	2014	2015
Cap Calaisis	332,57	332,93	318,50
SMIRTOM	224,81	229,76	226,46
CCRA	231,78	227,33	223,62
SEVADEC	290,74	293,63	283,01
Moyenne nationale	298,30		

• Déchets ayant été détournés vers une plate-forme de compostage

Plate-forme de compostage	Type de déchets et provenance	Tonnes
Louches (Adri-compost)	Partie des fermentescibles du SMIRTOM	754,20
	Partie des déchets verts provenant des déchèteries	2 597,26

RECAPITULATIF

(hors déchets issus des prestations de services)

Type de déchets	CAP CALAISIS		SMIRTOM		CCRA	
	Tonnes	Ratios	Tonnes	Ratios	Tonnes	Ratios
Emballages ménagers	3 703,68	38,18	2 063,44	63,01	1 547,59	57,77
Verre	3 360,17	34,64	1 919,39	58,61	1 355,10	50,58
Ordures ménagères	30 894,79	318,50	7 416,02	226,46	5 990,58	223,62
Déchets municipaux *	2 148,71	22,15	-	-	-	-
Déchets verts et biodéchets	7 764,22	80,04	4 651,65	142,04	4 327,90	161,56
Encombrants	283,57	2,92	12,68	0,39	283,22	10,57
Bois	287,42	2,96	-	-	-	-
DEEE	9,20	0,09	-	-	-	-
Déchèteries **	-	-	-	-	-	-
Total	48 451,76	499,49	16 063,18	490,51	13 504,39	504,10

* Déchets des balayeurs et déchets des migrants collectés par le service public de la ville de Calais

** tonnages SMLA inclus

SEVADEC			
Type de déchets	Tonnes	Ratios	%
Emballages ménagers	7 314,71	46,73	6,93 %
Verre	6 634,66	42,38	6,29 %
Ordures ménagères	44 301,39	283,01	41,97 %
Déchets municipaux *	2 148,71	13,73	2,04 %
Déchets verts et biodéchets	16 743,77	106,96	15,86 %
Encombrants	579,47	3,70	0,55 %
Bois	287,42	1,84	0,27 %
DEEE	9,20	0,06	0,01 %
Déchèteries **	27 532,66	175,88	26,08 %
Total	105 551,99	674,29	1,00

2015

FINANCES

LES INVESTISSEMENTS DU SEVADEC

Le montant des investissements en 2015 s'élève à **465 246,42 € H.T.** Cette somme concerne :

- la création du C.V.O.M.R. (étude de faisabilité et campagne de caractérisation des O.M.R.) pour un montant de 58 842,40 €
- l'achat de matériel (vérins, vestiaires, blocs en béton, ...) et la réalisation de travaux (local compresseur, douches, bandes par process, ...) pour le centre de tri à hauteur, respectivement, de 27 524,12 € et 24 110,52 €
- le gros entretien et le renouvellement concernant le marché d'exploitation du C.V.O. pour 247 558,70 €
- l'acquisition d'un véhicule pour 19 190,00 €
- des travaux (création de quais à Louches et Audruicq, portail coulissant à Monod, locaux DDS...) sur le réseau des huit déchèteries pour 56 682,61 € ainsi que l'achat de matériel (vitrines, conteneurs...) sur ces mêmes installations à hauteur de 19 843,07 €
- l'étude relative à la conformité des déchèteries pour 11 495,00 €

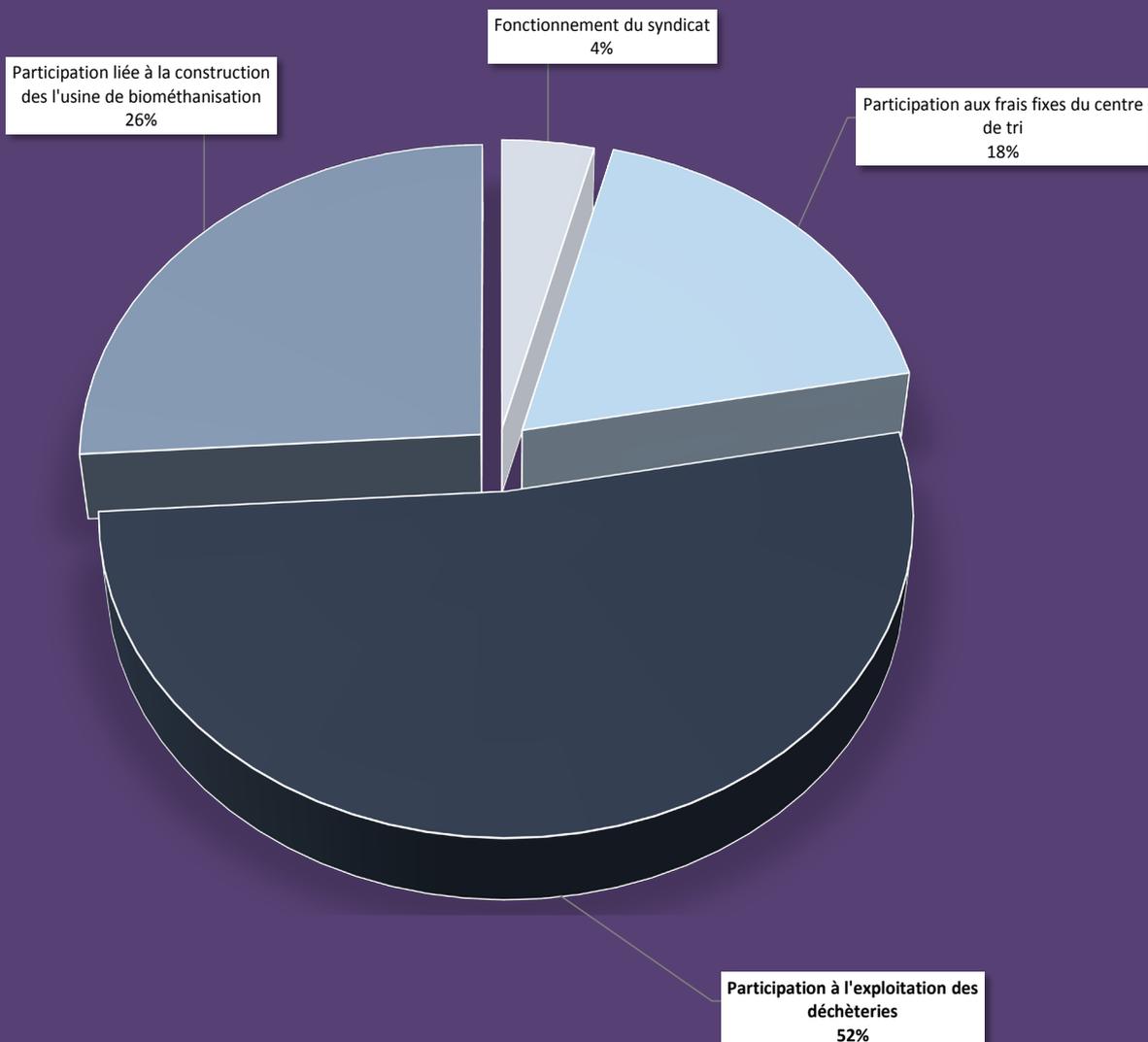
LES COÛTS DU SEVADEC

Participations fixes des collectivités

- Participation financière par habitant (Hors Taxes)

2015	Coût par habitant
Fonctionnement du syndicat	1,46 €
Participation aux frais fixes du centre de tri	5,96 €
Participation à l'exploitation des déchèteries	17,29 €
Participation liée à la construction de l'usine de biométhanisation	8,72 €
Participation par habitant	33,43 €

- Répartition de la participation financière par habitant



Participations variable

Depuis 1999, le CSDND doit payer la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui concerne toutes les activités polluantes ou portant des risques particuliers sur l'Environnement. Cette taxe s'appuie sur le poids, en tonnes, des déchets réceptionnés dans l'installation assujettie.

La TGAP a pour objectif de modifier les comportements car, si les entreprises, collectivités ou exploitants d'installations polluantes arrivent à valoriser 75 % du biogaz produit (lors de la détérioration, de la transformation, ...), le coût de la taxe diminue.

À noter qu'en 2011, la taxe s'élevait à 11€/tonne et que celle-ci est passée à 15€/tonne en 2012, puis 20€/tonne en 2015. Ce coût se répercute sur la facturation des tonnages provenant du SEVADEC.

<i>le centre de tri</i>	<i>Prix à la tonne H.T.</i>
Participation au fonctionnement du centre de tri	129,64 €
Participation au traitement des refus de tri	77,90 €
<i>l'usine de biométhanisation</i>	<i>Prix à la tonne H.T.</i>
Exploitation de l'usine de biométhanisation et traitement	63,61 €
<i>le centre de transfert</i>	<i>Prix à la tonne H.T.</i>
Coût de transport des O.M.R.	7,67 €
Coûts de transfert des O.M.R.	6,66 €
Coût de traitement des déchets verts	22,06 €
Coût de traitement des O.M.R. (T.G.A.P. incluse)	82,81 €
Coût de traitement des encombrants	77,90 €
Coût de traitement du bois	24,60 €

LES REUNIONS EN 2015

Bureau syndical

5 réunions du bureau syndical se sont tenues en 2015

- le 30 mars 2015
- le 12 juin 2015
- le 08 septembre 2015
- le 20 octobre 2015
- le 01 décembre 2015

Comité syndical

5 réunions du comité syndical se sont tenues en 2015

- le 13 avril 2015
- le 23 juin 2015
- le 14 septembre 2015 (élection du Président)
- le 22 septembre 2015
- le 03 novembre 2015
- le 15 décembre 2015

COMMUNICATION

- Essentiellement constitués des restes de nourriture, les déchets se décomposent naturellement dans la nature.
- L'homme vit en parfaite osmose avec la nature.
- Le gaspillage n'existe pas.
- L'homme chasse pour survivre, confectionne des vêtements avec la fourrure des animaux.
- La pollution n'existe pas.

la Préhistoire

5 000 000 d'années avant J.C



- A Athènes, les Grecs inventent des grand progrès pour l'époque. Ils en
- Le peuple Romain installe également un véritable système écanologique et ce d'ordures.
- Polythéistes, les Romains sont très de la cité les restes d'animaux sacrés

l'Antiquité

3 500 avant J.C



DECHETS





PEDAGOGIE

A L'ENVIRONNEMENT 2015

Le S.E.V.A.D.E.C., *Syndicat d'Élimination et de VALorisation des DÉchets du Calais*, s'est donné pour mission fondamentale la pédagogie à l'environnement. Celle-ci se traduit par la sensibilisation d'un large public durant les visites hebdomadaires de nos installations, ainsi que durant différentes manifestations.

Pour 2015, on dénote une baisse de la fréquentation des visiteurs sur nos différents équipements. Au final, ce sont **1.551 personnes qui sont venues à notre rencontre sur cette période, chiffre bien en-deçà des années précédentes**. Ces visites gratuites se sont déroulées sur notre site implanté rue Jacques Monod à Calais, mais également sur quelques déchèteries (Audruicq, Epinal, Monod ou encore Guînes).

Le Pôle Communication intervient également sur l'extérieur, sur invitation, et en partenariat avec les collectivités adhérentes, les établissements scolaires, les professionnels de différents secteurs (milieu associatif, monde médical, de formation et d'insertion, centres aérés, ...) afin de démontrer l'intérêt et l'utilité du S.E.V.A.D.E.C. et de ses équipements, du tri écologique des déchets ou encore sur le thème de la réduction de ces derniers.

Durant l'année 2015, les différents visiteurs se sont décomposés ainsi :

- des écoles maternelles et primaires publiques et privées du territoire : le groupe scolaire Abel Mobailly de Coquelles, Frethun, Hames-Boucres, Pihen-les-Guînes, Sévigné-Vauxhall, Greuze de Calais,
- les collèges du Brédenarde d'Audruicq, Bosco et Quatre Vents de Guînes, les élèves du S.E.S.S.A.D de Calais (structure médico-éducative d'aide à l'intégration scolaire),
- les lycéens des LP Niémen, H.Q.E de Calais, Don Bosco de Guînes, un lycée et le Greta de Grande-Synthe, ainsi que le lycée Sophie Berthelot de Calais,
- les étudiants de seconde année de B.T.S du lycée horticole de Coulogne, les D.E.U.S.T. de l'université du Littoral.

Durant l'année 2015, comme concernant les années précédentes, nous avons reçu d'autres publics, tels que des jeunes de la Mission locale de Calais, de P.I.F (Partenaire Insertion Formation), l'école des consommateurs d'Audruicq, des membres de l'A.F.A.P.E.I., ainsi que la structure U.E.A.J (Unité Educative d'Activité de Jour) de Calais, l'I.M.E (institut médico-éducatif) de Calais, ainsi que la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais.

Une délégation de membres d'anciens combattants de Watten, l'Auberge de Jeunesse de Calais, les C.H.R.S. de Calais et de Marquise ont été sensibilisés, comme des techniciens de Calais Opale Bus, du Département 62, et sont également à noter comme les venues de quelques particuliers et même d'un Ukrainien en vacances dans notre région et qui s'intéressait de près à l'implantation d'une unité de biométhanisation dans son pays natal.

2015 marque également le premier partenariat entre le S.E.V.A.D.E.C. et l'Office Intercommunal Calais Côte d'Opale afin de promouvoir notre territoire et les actions environnementales. Ainsi, durant la période estivale, nous avons reçu une cinquantaine de touristes sur notre plate-forme Monod.

Outre les visites hebdomadaires sur nos différents sites, le S.E.V.A.D.E.C. intervient via le pôle communication dans différents établissements scolaires (école maternelle Michelet de Calais, lycée Saint-Pierre de Calais), au sein des établissements publics (CCAS, OPHLM, ...), dans les écoles des consommateurs, dans les centres sociaux, les centres de loisirs (comme à Bois-en-Ardres), ou encore à l'A.F.P.A de Calais et au centre social Cousteau de Marck, afin d'y présenter ses équipements, ses métiers, et de sensibiliser à la réduction et au tri des déchets.

Sensibilisation ludique au monde des déchets :

Le pôle communication s'est doté de deux supports pédagogiques ludiques que sont l'exposition itinérante et le fameux jeu de l'oie géant.

Avec la réforme des rythmes scolaires, nous avons répondu favorablement aux nombreuses sollicitations des communes du territoire et avons formé des personnes « relais », comme des animateurs, des bénévoles, des enseignants.

Ces supports pratiques, car démontables et transportables aisément, permettent, l'espace d'un moment convivial, d'appréhender la thématique des déchets.

Une présence renforcée lors des marchés locaux :

Le S.E.V.A.D.E.C. fut présenté une nouvelle dans les allées des différents marchés du territoire, comme ceux de Guînes (10 avril), de Licques (04 juin), de Calais (06 juin) ou encore Coquelles (14 juin 2015).

Nous nous satisfaisons, en qualité d'acteur engagé et performant dans le traitement des déchets, d'être régulièrement sollicités pour des interventions lors de grandes manifestations locales, et ce sur l'ensemble du territoire de nos 52 communes.

Ainsi l'année 2015 fut riche, comme l'atteste la liste d'interventions reprises ci-dessous :

Participations à des manifestations locales :

- **Forum MAP «Sensibilisation aux métiers de l'environnement (28 janvier 2015)**

Les parents d'élèves du collège de l'Europe d'Ardres, en partenariat avec la municipalité, organisent depuis 2013, pour les élèves de troisième, un forum des métiers. Le forum M.A.P. (Métiers Apprentissage Parcours), rassemblait des élèves particulièrement intéressés par leur avenir et par les métiers de l'environnement. Ce forum simple, chaleureux et ludique a été l'occasion de promouvoir les installations du SEVADEC et les différents métiers exercés au sein de notre syndicat. Cet événement, fort apprécié par les collégiens, éveilla leur curiosité. L'espace d'un instant, nous avons contribué à valoriser une partie des métiers de l'environnement.

- « **Croire en notre Pas-de-Calais** » - Calais (11 février 2015)

Présentation générale du SEVADEC sur la Majest'in en présence d'élus du Pas-de-Calais. Ce fut l'occasion de rappeler que le Calaisis est un territoire innovant en matière environnementale.

- **Comice agricole d'Audruicq (22 mars 2015)**

Cet évènement incontournable de l'arrière-pays a permis de rappeler notre existence et de promouvoir notre politique environnementale.

- **Comice agricole d'Ardres (12 avril 2015)**

Durant cette journée dominicale, un stand permettait de sensibiliser la population au tri des déchets ménagers et d'expliquer le fonctionnement de nos installations, tout en veillant à expliquer la réduction des déchets à la source.

- **Marché aux fleurs – Sangatte (17 mai 2015)**

Nous avons eu le plaisir de participer, pour la deuxième année consécutive à la 13ème édition du Marché aux Fleurs situé sur la place de la mairie de Sangatte. Nous avons reçu un accueil chaleureux de la part du Comité des Fêtes et des Animations.

Comme depuis plusieurs années, le SEVADEC a mis à disposition de la commune de Blériot-Sangatte une benne de compost. Cette distribution gratuite a été très appréciée des usagers (et des jardins ouvriers ayant bénéficié de plusieurs bennes quelques mois auparavant). Des échantillons de compost à différents stades de dégradation avaient été préparés en amont par la société OCTEVA, permettant aux exposants et habitants de découvrir cet amendement organique.

• **Intervention à la Ferme des Aigrettes – Marck (30 mai 2015)**

Suite à l'invitation du CPIE Flandre Maritime, nous avons participé à la dixième édition des « Semaines de la Mer » dont l'objectif était de (re)découvrir et de préserver la biodiversité du territoire. A cette occasion, nous avons réalisé un atelier participatif de sensibilisation dont la finalité était la fabrication de deux produits ménagers écologiques : un nettoyant multi-usages et la lessive. La finalité de cette démarche était d'inciter les usagers à modifier leurs comportements en utilisant des produits non toxiques et souvent moins coûteux.

• **Intervention au centre Yves Cousteau de Marck (17 juin 2015)**

Dans un cadre festif et très musical, il nous a été offert l'opportunité de présenter les installations de notre syndicat, l'espace d'un après-midi, aux visiteurs du centre Cousteau de Marck.

Sur le thème général du développement durable, de nombreuses activités étaient organisées, mais pas uniquement sur la thématique « environnement ». Ainsi, en période agitée, de grande euphorie du fait de la présence de la ducasse sur la place à proximité, l'ambiance était à la distraction au travers de l'initiation aux jeux (en bois) anciens.

Les posters de Yann-Arthus Bertrand étaient affichés sur les murs des locaux du centre Cousteau, prônant une réflexion sur le gaspillage humain des ressources de la faune et de la flore et des matières premières. D'autre part, une sensibilisation, à travers le tri des emballages dans ce petit parc bordant les locaux de ce centre culturel, a été réalisée. Ainsi, une cinquantaine de personnes est venue s'aguerir au tri écologique durant cet après-midi.

• **Opération P.I.J. à la plage (22 juillet 2015)**

A l'entrée de la plage « les Escardines » de Oye-Plage et en compagnie des animateurs du Point Information Jeunesse de la commune, cette journée de sensibilisation à l'environnement, après le nettoyage de la plage, était le moment opportun pour rappeler aux plagistes les consignes de tri et surtout le fait que jeter les déchets dans la nature était plus que néfaste.

• **« La campagne s'invite à la ville » - Calais (26 et 27 août 2015)**

Dans le cadre de la fête nationale de la gastronomie, le Pays du Calais (SyMPaC) organisait, lors d'un week-end, cette manifestation dans la Grande Halle de la Place d'Armes. A cette occasion, le SEVADEC a répondu favorablement à la sollicitation du SyMPaC pour participer à cet événement. Celui-ci souhaitait intégrer au sein de l'événement, un stand permettant la sensibilisation des visiteurs à la réduction et au tri des déchets

De nombreuses animations étaient prévues pour petits et grands : marché de producteurs locaux, ateliers de sensibilisation et de démonstration, exposition photos autour des produits et producteurs du terroir.

• **Salon « Entreprises et territoires » - Calais (15 octobre 2015)**

Ouvert aux professionnels et aux collectivités, le salon « Entreprises et territoires » fut l'occasion de promouvoir notre existence, notre image en qualité d'« entreprise de service public » et notre savoir-faire en qualité d'acteur majeur et engagé dans la gestion des déchets. Moment opportun, cette manifestation était importante pour nouer des contacts avec les différents exposants et les nombreux élus, techniciens, chefs d'entreprise, commerçants, artisans et industriels venus visiter, une journée durant, le forum Gambetta de Calais.

• **Troc aux plantes – Coquelles (24 octobre 2015) et Journée de la Nature – Coquelles (25 octobre 2015)**

Sur l'invitation d'élus et de l'association coquelloise « le Trèfle à Quatre Feuilles », le SEVADEC répondait présent le samedi 24 septembre 2015 (avec une distribution de compost en libre-service) et le dimanche 27 septembre 2015, de 9h30 à 18h00, au sein du complexe Jean-Pierre Poidevin de Coquelles Pont-du-Leu. De nombreuses figures locales, à l'image de Bernard Barron, président des Sauveteurs en mer de Calais, Myriam Pont, emblème de la « pêche à pied » calaisienne, d'artistes et autres photographes, des techniciens d'EDEN 62, et le C.P.I.E (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Flandre Maritime) ont participé à cette manifestation et sont intervenus sur les deux jours face à un public hétéroclite (jeunes, adultes, seniors, médecins, professeurs, ouvriers et employés), fortement intéressé par l'environnement. La présence des élus coquellois le dimanche (MM. Hamy, Devin, Bégue) a donné un caractère solennel à cet événement. Par ailleurs, des contacts ont été noués avec des enseignants et des discussions ont été menées avec des élus de la Somme (80) et de la Haute Marne (52), pour une découverte de nos équipements performants.

• **Sensibilisation contre le gaspillage alimentaire (20 novembre 2015)**

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des déchets, le collège du Brédenarde d'Audruicq souhaitait réaliser un temps fort sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. La CCRA a sollicité le SEVADEC pour la réalisation d'un atelier de sensibilisation sur cette thématique au sein de cet établissement.

Fléau des sociétés riches, le gaspillage alimentaire représente en France 20 kg/an/habitant. Les élèves furent convaincus et ont promis de veiller à ne plus gaspiller.

Organisation d'évènements internes :

• **Opérations « compost »**

Nous avons connu de belles affluences lors des distributions gratuites de compost. Outre des livraisons dans les communes, le SEVADEC a organisé durant l'année 2015, deux temps forts afin de remercier la population écocitoyenne de son geste de tri quotidien.

(03 avril 2015 – 10h00/16h00 « non stop »)



(13 novembre 2015 – 14h00/17h00)



• Journée Portes Ouvertes «Le devenir de nos déchets»

Le SEVADEC organisait le vendredi 05 juin 2015 de 10h00 à 17h00, sa 22ème journée Portes Ouvertes (visites de nos installations, distribution de compost, stands et ateliers). L'objectif de cette journée était de sensibiliser et d'informer les habitants du territoire sur de nombreux sujets tels que la prévention et la gestion des déchets ménagers, l'importance de réduire la production de déchets et de réaliser un bon tri...

Lors de cette manifestation, nous avons accueilli 150 visiteurs ainsi que 30 véhicules venant chercher du compost.



• La 2ème édition de la Journée du Réemploi et de la Réparation au Channel, scène nationale (19 septembre 2015)



La 2ème édition de la Journée du « Réemploi et de la Réparation » a été organisée le 19 septembre 2015 de 10h00 à 18h00. Celle-ci a connu un large succès. Cet événement, qui se déroulait au Channel scène nationale a intéressé un public toujours de plus en plus important.

Grâce à des partenaires présents l'année précédente, et la venue de nouvelles structures, nous avons présenté 29 exposants. Ceux-ci ont largement contribué à la réussite de cette journée comme en atteste la fréquentation estimée à 900 personnes.



• **Concours « un dîner presque sans déchets » édition n°2 (17 décembre 2015)**

Le 17 décembre 2015, s'est tenue, dans les cuisines du Lycée du Détroit de Calais, la finale du concours « un dîner presque sans déchets ». De nombreux ateliers ont été réalisés durant l'année avec différentes structures publiques et associatives.



Cette seconde édition a, une nouvelle fois, démontré qu'il est possible de cuisiner en produisant un minimum de déchets.

Une communication transversale et le développement du marketing territorial :

• **La mise en place de la collecte des huiles usagées :**

Jamais le slogan « J'agis, on y Gagne » n'aura autant reflété la véracité de ces mots. Développant la notion d'économie circulaire, l'enjeu est de valoriser sur notre territoire, plus précisément dans notre unité de biométhanisation implantée à Calais, l'huile alimentaire usagée produite sur le territoire de nos 52 communes.

Certes, depuis l'ouverture des déchèteries et la mise en fonctionnement de l'usine de méthanisation en 2007, le S.E.V.A.D.E.C. proposait la possibilité aux usagers de déposer les huiles et graisses alimentaires usagées dans des bacs spéciaux en déchèteries.

Fortement méthanogène, mais néfaste si déversée dans des canalisations ou dans la nature, l'huile alimentaire permet de produire du méthane et donc de l'électricité.

Quand le déchet devient une ressource... les collectivités ne peuvent que s'en satisfaire.

Si le S.E.V.A.D.E.C. n'a rien à vendre, il peut proposer les services d'une main-d'œuvre de qualité et d'équipements performants. La volonté est alors de proposer une prestation, à titre gratuit, de collecte des huiles usagées chez les restaurateurs, friteries, cantines scolaires des collèges et lycées de notre territoire.

La campagne a connu un démarrage plus que satisfaisant, en 2015, à travers la signature d'une convention type avec de nombreux pourvoyeurs.

Jamais la notion « d'entreprise de service public » n'aura autant caractérisé notre syndical intercommunal.

• **Le marquage de notre flotte de bennes :**

En 2015, est également intervenu le marquage de notre flotte de bennes, commencé en fin d'année précédente, la volonté du syndicat étant de communiquer à travers ses équipements. Au final, **105 bennes** sont ornées sur les flancs de notre nouveau logo et, sur l'arrière, des références de notre site internet : www.sevadec.fr. Concernant ce dernier, il a enregistré, en 2015, une fréquentation de **15 330 utilisateurs connectés pour 47 681 pages vues**.



• **Un partenariat fécond pour le développement de notre communication et de nos activités :**

« **Le SEVADEC et Opale Vélo Services, candidats au maillot jaune de l'environnement** »

Le SEVADEC et Opale Vélo Services, association du Calaisis au service de tous les usagers des cycles, se sont engagés pour l'environnement en scellant un partenariat. La collecte de vélos et autres pièces de cycles permettra d'illustrer au mieux la règle des 5R « Récupération, Réemploi, Recyclage, Réparation et Réfléchir. » Le dépôt de bicyclettes par les habitants fréquentant les déchèteries calaisiennes de Monod et d'Epinal est la première étape, avant de généraliser l'opération sur l'ensemble des 8 déchèteries du SEVADEC.



Opale Vélo Services, référence locale de l'économie circulaire et du monde associatif, permet l'achat de pièces d'occasion et de vélos réemployés à ses adhérents et propose des animations à l'ensemble de la population.

Depuis 7 ans, l'association remet en état de fonctionnement les vélos recueillis. Lorsque l'état des vélos ne le permet pas, ceux-ci sont démontés, triés et valorisés pour réutilisation des pièces. Les vélos et pièces ainsi récupérés sont revendus à un prix modique. Les revenus générés permettent de financer des emplois, des actions et animations. Enfin, les pièces non réutilisables sont déposées dans les déchèteries du SEVADEC.

Enfin, l'année 2015 marque la fin du Programme Local de Prévention des Déchets (P.L.P.).

• **2015, épilogue du Programme de Prévention avec des résultats à la hauteur de nos ambitions**

Chiffres clés du Programme :

Tonnage d'**O**rdures **M**énagères **R**ésiduelles

51 471 tonnes (325,10 kg/hab./an)
en 2009



44 301 tonnes (283,01 kg/hab./an)
en 2015

Les O.M.R. (**O**rdures **M**énagères **R**ésiduelles) correspondent à l'ensemble des déchets, non toxiques, non volumineux et ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation.

Tonnage d'**O**rdures **M**énagères **A**ssimilés

72 311 tonnes (456,70 kg/hab./an)
en 2009



64 275 tonnes (410,60 kg/hab./an)
en 2015

Les O.M.A. (**O**rdures **M**énagères et **A**ssimilées) sont les déchets issus de l'activité domestique des ménages ou déchets non dangereux provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions.

Objectifs

(d'ici 2015)

- 7% (sur les **OMA**)

Résultats du SEVADEC

de 2011 à 2015 (Année de

référence 2009)

Production d'**O**rdures **M**énagères et **A**ssimilées

- **10,10 %**

soit une baisse
de 46,14 kg/hab./an

Production d'**O**rdures **M**énagères et **R**ésiduelles

- **12,95 %**

soit une baisse
de 42,09 kg/hab./an

Production de **D**échets **M**énagers et **A**ssimilés

- **7,10 %**

soit une baisse
de 49,98 kg/hab./an

LA COLLECTE DES HUILES

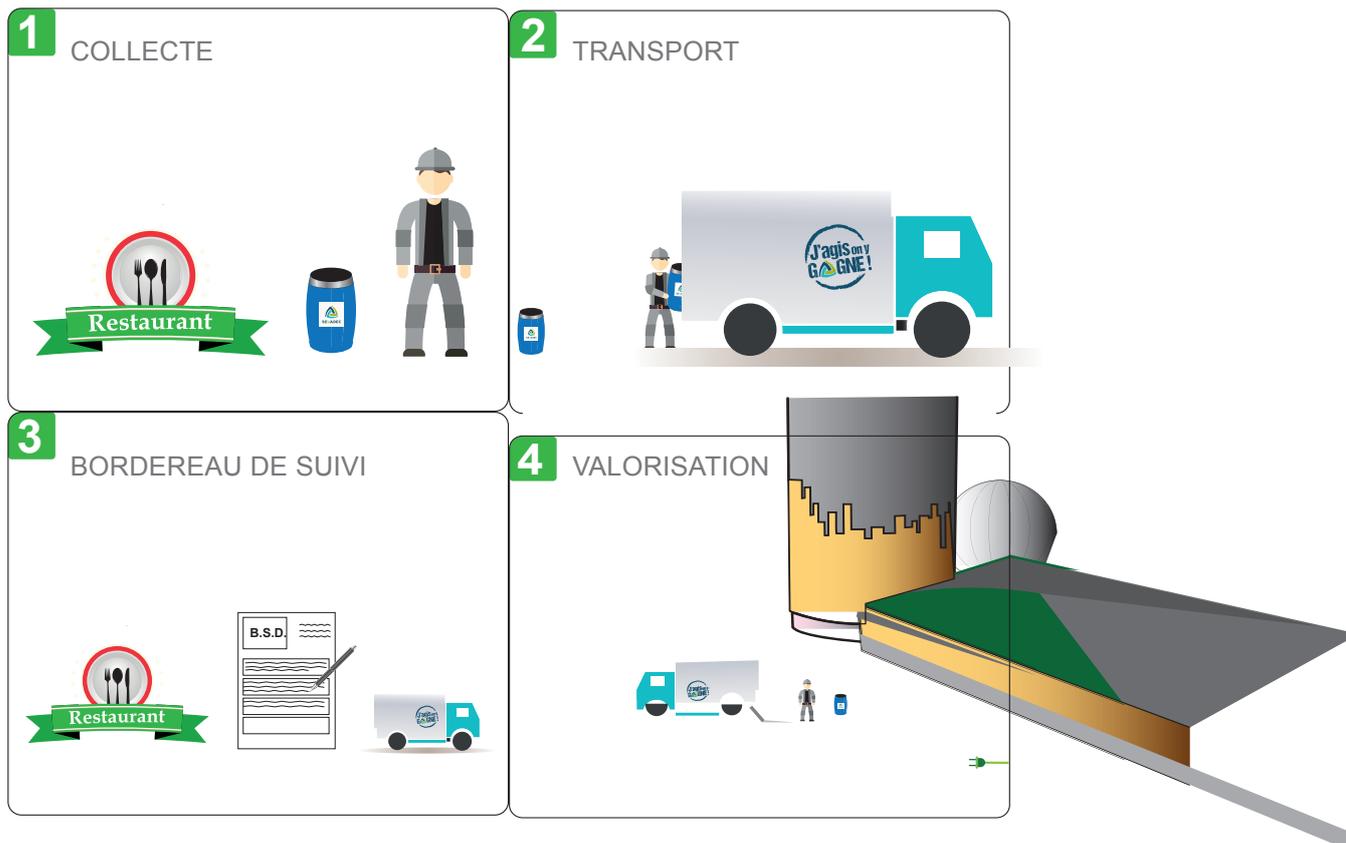


Jusqu'à récemment, une part importante des huiles alimentaires usagées de notre territoire était collectée par des entités privées puis envoyée dans les pays voisins, sans véritable traçabilité.

Le Calaisis dispose d'une unité de biométhanisation, installation sur mesure pour traiter localement l'huile usagée et ainsi produire de l'électricité verte dans le respect de notre environnement.

AGIR LOCAL !

2015 marque la concrétisation du partenariat entre des restaurateurs locaux, les établissements scolaires, l'hôpital,... et le SEVADEC pour la collecte et le traitement des huiles alimentaires usagées.



En 6 mois d'existence :

125 collectes

155 fûts collectés

7,52 tonnes d'huiles usagées valorisées



LE C.V.O.M.R

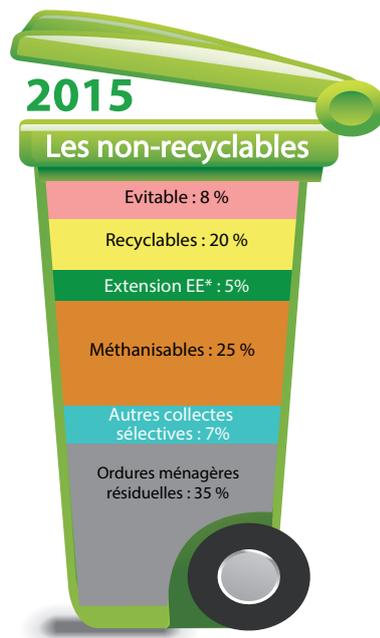
CENTRE DE **V**ALORISATION DES
ORDURES **M**ENAGERES **R**ESIDUELLES

UNE SOLUTION NOUVELLE PERMETTANT DE PRESERVER NOTRE AVENIR

LE C.V.O.M.R : une solution engagée pour un avenir radieux !

Par respect de l'environnement, mais aussi de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (adoptée en juillet 2015) et pour contrer la T.G.A.P. (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui ne cesse de galoper, les élus du S.E.V.A.D.E.C. ont acté lors des comités syndicaux de l'année 2015, la création d'un C.V.O.M.R. Cet équipement permettra de détourner les tonnages condamnés à l'enfouissement vers des filières de valorisation, tout en réalisant des économies substantielles.

En effet, nous constatons, lors des caractérisations des déchets, qu'une part de la poubelle des ordures ménagères est encore constituée de déchets recyclables.



L'étude de faisabilité réalisée, en 2015, est la première étape de l'implantation du C.V.O.M.R., l'une de nos grandes priorités qui atteste de notre ambition de réduire notre empreinte écologique tout en maîtrisant le coût de traitement de nos ordures.



LEXIQUE

LES TYPES DE DECHETS

Source : CGDD complété par SEVADEC ⁽³⁾

Tableau synoptique sur la composition des déchets municipaux gérés par les collectivités locales ⁽³⁾

<ul style="list-style-type: none"> - déchets des espaces verts publics - déchets de voirie, marchés - déchets de l'assainissement (boues d'épuration) 	= déchets produits par les ménages et les activités économiques collecté par le service public d'élimination des déchets		
	Déchets occasionnels	Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) = déchets « de routine »	
	Ensemble des déchets provenant des déchèteries	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;"> Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) = Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) </td> <td style="width: 50%; text-align: center;"> Déchets collectés séparément soit en porte à porte, soit en apport volontaire <ul style="list-style-type: none"> • déchets fermentescibles • déchets d'emballages (PET, PEHD, ELA, métaux, cartons, papiers, EMR) • verre </td> </tr> </table>	Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) = Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires)
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) = Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires)	Déchets collectés séparément soit en porte à porte, soit en apport volontaire <ul style="list-style-type: none"> • déchets fermentescibles • déchets d'emballages (PET, PEHD, ELA, métaux, cartons, papiers, EMR) • verre 		

Biodéchets⁽⁴⁾ : déchets biodégradables solides pouvant provenir des ménages composés des déchets alimentaires, des déchets verts ou déchets de jardin, des papiers et cartons.

Déchets verts : résidus d'origine végétale issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts.

D.E.E.E. = **D**échets d'**É**quipements **É**lectriques et **É**lectroniques : déchets incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques. Ils comprennent, par exemple, les produits «blancs» (électroménagers), les produits «bruns» (TV, vidéo, radio, hi-fi) et les produits «gris» (bureautique, informatique). Ils font l'objet d'une filière adaptée depuis le 31/12/2006.

Déchets fermentescibles⁽⁴⁾ : déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Il est susceptible d'être traité par compostage ou méthanisation.

Déchets inertes⁽⁴⁾ : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique. Ils ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

Déchets Spéciaux : déchets qui, en raison de leur composition ou de leurs propriétés, présentent un danger pour la santé humaine ou pour l'environnement.

On distingue :

- **D.D.S.** = **D**échets **D**iffus **S**pécifiques : déchets produits par les ménagers tels que les aérosols, les produits de jardinage, les produits de bricolage, etc.
- **D.A.S.R.I.** = **D**échets d'**A**ctivités de **S**oins à **R**isque **I**nfectieux : déchets d'activités de soins qui peuvent présenter des risques infectieux, chimiques, toxiques, radioactifs.

Déchets ultimes : déchets qui ne sont plus valorisables, ni par recyclage, ni par valorisation énergétique. À ce titre, il sont réglementairement les seuls à pouvoir être stockés (enfouis) dans un Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND).

E.L.A. = **E**mballages **L**iquides **A**limentaires (brique de lait ou jus de fruits)

E.M.R. = **E**mballages **M**énagers **R**ecyclables : emballages alimentaires en carton fin et léger (pâquets de gâteau, suremballade de yaourts).

J.R.M. = **J**ournaux, **R**evues, **M**agazines

P.E.H.D. = **P**oly**É**thylène **H**aute **D**ensité : matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages (flacons de produits ménagers et recyclables comme des tuyaux, des contreforts de chaussures, des bidons,...) et recyclables en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

P.E.T. = PolyÉthylène Téréphtalate : matière plastique pour fabrication de bouteilles transparentes et recyclables en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

Tout -venant : déchets ménagers en mélange ne pouvant être déposés dans bacs du fait de leur taille. Ces derniers sont apportés en déchèteries.

LES TYPES DE COLLECTES

Collecte⁽⁴⁾ : ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets.

Collecte en porte à porte⁽⁴⁾ : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

Collecte par apports volontaires⁽⁴⁾ : mode d'organisation d'une collecte dans lequel un «contenant de collecte» est mis à la disposition du public : colonnes, conteneurs spécifiques sur des espaces publics, déchèteries, etc. La collecte sélective s'applique aux déchets ménagers.

Collecte séparée⁽⁴⁾ : Collecte de certains flux de déchets, préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

UNITE DE BIOMETHANISATION

Centre de valorisation organique (C.V.O.) : appelé également usine de biométhanisation.

Méthanisation⁽⁴⁾ : Transformation des matières organiques par «fermentation anaérobie» (raréfaction d'air) et «digestion», celle-ci conduit à la production de biogaz (essentiellement constitué de méthane) et d'un digestat éventuellement utilisable (selon sa qualité) après compostage.

Biométhanisation : procédé de transformation de la matière organique par un ensemble de micro-organismes, en l'absence d'oxygène (anaérobie). Ce phénomène s'accompagne de la production de «biogaz», mélange gazeux combustible, et d'un résidu appelé «digestat».

Digesteur : contenant dans lequel vont fermenter les biodéchets.

AUTRES DEFINITIONS

Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.) : centre dans lequel on enfouit les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets qui ne peuvent plus être réduits davantage ou encore les déchets parmi lesquels toute matière valorisable a déjà été récupérée.

Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.)⁽⁴⁾ : démarche visant à réduire les impacts sur l'environnement des bâtiments lors de leur construction, de leur rénovation et de leur usage.

Refus de tri⁽⁴⁾ : déchets non récupérés à l'issue du tri industriel et manuel. Ils font l'objet d'un traitement ultérieur.

Valorisation⁽⁴⁾ : terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.

⁽¹⁾ Recensement 2008 de l'INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2011, appliqué en 2012 au SEVADEC car la déclaration des collectivités s'est faite fin 2011

⁽²⁾ Moyenne nationale, données de l'ADEME

⁽³⁾ Tiré du Lexique à l'usage des acteurs de la gestion des déchets du ministère chargé de l'environnement en partenariat avec l'ADEME de Mai 2012

⁽⁴⁾ Définitions provenant du site de l'ADEME : www.ademe.fr



SEVADEC

SEVADEC
281, rue Jacques Monod
62101 Calais cedex

Tel : 03.21.19.58.30
Fax: 03.21.36.58.41
www.sevadec.fr